

BRETAGNE *Vivante*

Partenariats / Pollutions en baie d'Audierne / Label Bretagne Vivante / Réserves 2005 / Des sorties pour l'été



Laurent Mary

Extension du domaine de la lutte

Le fonds permanent d'acquisition d'espaces naturels pour lequel un appel est fait sur les bulletins d'adhésion vous propose trois projets pour 2006.

R. Thomas, S. Chauvaud, F. de Beaulieu

Nos adhérents ont apporté en 2005 des sommes non négligeables, soit au moment de payer leur adhésion, soit en arrondissant le montant d'une commande sur le catalogue, soit à l'occasion de la visite d'un site. Nous leur proposons plus de visibilité pour la suite avec trois sites principaux.

Goulien, côté terre

Bretagne Vivante n°10 a fait le point sur les dernières acquisitions foncières réalisées à Goulien. Il peut y avoir une suite grâce à l'effort de tous. Les enjeux ? À court terme, arracher quelques arpents de nature ordinaire à l'appétit de l'ogre « maïs » qui sévit sans retenue jusqu'aux confins du Cap Sizun. À moyen terme, conserver des habitats favorables à des espèces autrefois banales mais aujourd'hui vulnérables comme le bruant jaune, la fauvette grisette ou le traquet pâle. À long terme, conforter l'actuel plan de restauration de la population de craves à bec rouge en augmentant le nombre de sites d'alimentation du corvidé.

L'objet du désir ? Une mosaïque d'habitats d'environ trois hectares en bordure immédiate de la réserve : friches arborées, landes secondaires, prairie et rive de ruisseau où la loutre vient d'être repérée pour la première fois depuis la création de la réserve bientôt quinquagénaire !

Le degré d'urgence ? Agir sans tarder.

Monts d'Arrée, côté landes

Les enjeux ? À court terme, arracher quelques arpents de nature ordinaire ou extraordinaire à l'ogre « maïs » et à l'ogre « chasses privées » qui sévissent sans retenue jusqu'aux confins des monts d'Arrée. À moyen terme, conserver des habitats favorables à de multiples espèces. À long terme, conforter la sauvegarde des espèces inféodées aux landes.

L'objet du désir ? La prochaine offre intéressante qui nous sera faite et à laquelle il nous faudra - très vite - répondre par oui ou non. Compte tenu de notre périmètre d'intervention (Cragou hors périmètre d'acquisition du Conseil général, Vergam, Venec), nous avons régulièrement des propositions.

Le degré d'urgence ? Aucun à l'heure actuelle, élevé dans un délai imprévisible.

Morbihan, côté littoral

Les enjeux ? Sur le site des landes du Ténos se succèdent en quelques centaines de mètres des habitats variés, qui vont des milieux tourbeux de l'intérieur jusqu'au milieu marin en passant par les landes humides, les prés salés et les mares. Ils sont, bien sûr, intégrés dans le site Natura 2000 « golfe du Morbihan ». Dans le contexte très urbanisé du secteur Vannes-Auray, ce site est exceptionnel. Cependant, faute d'entretien, une large part du site est en cours d'enrésinement et la mauvaise gestion de l'eau conduit à un assèchement des landes.

L'objet du désir ? Quelques hectares, dans un premier temps et plus, si financements trouvés.

Le degré d'urgence ? Fort, si Bretagne Vivante-SEPNB n'est pas rapidement propriétaire d'une partie au moins du site, nous risquons de ne jamais être associés à sa gestion. ■



Il y aura peut-être moins de noms d'espèces et plus de chiffres qu'à l'habitude dans ce numéro 11 de *Bretagne Vivante*. Il était, en effet, temps de faire le point sur nos partenariats. À l'heure où nous nous engageons dans une nouvelle aventure avec le label, il était bon que chacun prenne la mesure des liens que nous avons tissés, parfois depuis longtemps mais, pour nombre d'entre eux, surtout depuis quelques années seulement. C'est en étant parfaitement clairs sur leur nature et leurs limites que nous préserverons notre indépendance. C'est en les diversifiant que nous garderons toute notre liberté. Mais nous devons aussi garder sans cesse en tête ce que Fabrice Nicolino affirme avec force : « Notre époque a besoin de rebelles. »

François de Beaulieu,
secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

- p. 2 > Actions Extension du domaine de la lutte
- p. 3 > Editorial
- p. 4-11 > Idée fixe Dossier partenariats
- p. 12 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 13-16 > Côté des Réserves Réserves 2005
- p. 17 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 18-22 > Pollution Oïles-la avec des fleurs
- p. 23 > Découvrir Vous avez dit développement durable
- p. 24 > Éducation à l'environnement Arts plastiques et nature
- p. 25 > Découvrir Une surprise pour les sternes de Truvel
- p. 26-27 > Découvrir Animations d'été 2006
- p. 28 > Paradoxes Glucobourants

Bretagne Vivante-SEPNB
François de Beaulieu
Bretagne Vivante-SEPNB
Bretagne Vivante-SEPNB
Maizenn Magnier
Bretagne Vivante-SEPNB
Bernard Trebern
Daniel Piquet-Pellorce
Nathalie Delfou
Laurent Marj
Bretagne Vivante-SEPNB
Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1988. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont 5 réserves naturelles d'Etat.
Directeur de la publication, François de Beaulieu.
Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France,
BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France
Tél : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagnevivante@bretagnevivante.asso.fr
Site : www.bretagnevivante.asso.fr

Nous remercions les rédacteurs, photographes, Jean Marc Basnier (correcteur bénévole),
Secrétariat d'édition : Corinne Ruinet - Maquette :
Bernadette Coléno, 18 rue J. Guéde 29200 Brest.
Imprimerie : Imre Bleic N° ISSN 1624-4146 - Tirage
3600 exemplaires

Partenariats : bien poser les règles

Luc Raoul, directeur de Bretagne Vivante-SEPNB
François de Beaulieu, secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

Il faut remettre dans leur contexte les multiples partenariats que Bretagne Vivante-SEPNB est amenée à nouer. Elle dépend, d'une part, de ce que nous sommes et, d'autre part, des règles d'un jeu qui se modifie sans cesse.

Comme de nombreuses associations de protection de la nature, Bretagne Vivante-SEPNB est à la fois une association militante jouant un rôle de contre-pouvoir attendu tant par les citoyens que par les pouvoirs publics, et une association experte dans son domaine d'activité. Ces 2 actions sont interdépendantes : pour pouvoir jouer un rôle de contre-pouvoir efficace dans des domaines aussi pointus que la protection de la nature, la qualité de l'eau ou l'énergie, il faut pouvoir acquérir et développer des connaissances propres.

Une action citoyenne : l'association militante

La thématique environnementale est passée, en quelques années, du statut de gentil sujet de conversation alimenté par un petit segment de la population, à un statut de préoccupation majeure qui traverse l'ensemble de la population avec, il est vrai, des degrés d'acuité divers.

Mais ce n'est pas pour cette raison que les actes ont suivi l'évolution des consciences. Les attaques au patrimoine naturel sont incessantes, de la zone humide proche de chez soi à la pollution de l'air et des océans. Et quand les discours regorgent de « développement durable », les actes illustrent bien plus un développement économique durablement rémunérateur.

Alors, du plus petit niveau local aux regroupements internationaux,

la voix des citoyens est d'autant mieux entendue qu'elle est amplifiée par le porte-voix associatif.

Pour porter cette voix, les associations sont présentes en France, au sein d'un grand nombre de commissions administratives (commission des sites, des carrières, de l'hygiène, syndicats d'aménagement et de gestion de l'eau...). La seule association Bretagne Vivante-SEPNB est ainsi présente, uniquement grâce à des bénévoles, dans plus de 150 commissions administratives.

La médiation est aussi un mot qui se retrouve de plus en plus dans le langage associatif environnemental. Les associations interviennent régulièrement sur des territoires en appui des élus, ou d'aménageurs (par exemple sur des sites éoliens) pour que la problématique environnementale soit prise en compte. Cette action militante peut parfois aller à terme devant le juge. Nombre de jurisprudences (on l'a vu pour la loi Littoral) sont issues d'actions initiées par les associations qui, toutefois, ne vont généralement en justice qu'après avoir épuisé les moyens classiques de concertation.

Une action d'utilité sociale : l'association experte

Les APNE ont développé une action importante et de qualité dans des domaines tels que la gestion d'espaces naturels, l'éducation à l'environnement, l'expertise environne-

mentale. À ce titre, elles se retrouvent proches des pouvoirs publics (collectivités, État, établissements publics) et signent régulièrement des conventions de partenariats pour mener à bien des actions d'intérêt général. Dans certains domaines, comme celui de la connaissance de notre patrimoine naturel, il est impossible de faire un travail sérieux sans utiliser les données récoltées depuis des années par les membres bénévoles et salariés des associations.

Une forte proportion d'actions bénévoles, militantes

Les associations de protection de la nature développent leurs actions grâce à un nombre important de bénévoles. Mais ce bénévolat n'empêche pas un niveau de connaissances fortement élevé.

Bretagne Vivante-SEPNB compte parmi ses bénévoles des naturalistes chevronnés et bon nombre d'universitaires. Pour l'année 2003, l'association a recensé 60 736 heures de bénévolat. En évaluant ce temps au niveau du SMIC chargé, c'est-à-dire à un niveau nettement inférieur au coût de ces compétences si elles étaient assurées par des salariés, on arrive à un budget global de 720 000 euros. Ces 720 000 euros représentent 25 % du budget consolidé de l'association, qui se monte donc pour l'année 2003 à 2 855 000 euros (2 135 000 euros + 720 000 euros).

Un financement privé très faible

Contrairement aux associations anglo-saxonnes, les associations de protection de la nature et de l'environnement françaises ont un financement privé qui reste minoritaire au regard des financements publics. Sur l'année 2003, 14 % des produits de l'association Bretagne Vivante-SEPNB étaient constitués de fonds privés issus de particuliers ou d'entreprises en contrepartie d'animations ou d'expertises. À cela, il faut ajouter 5 % constitués de dons et de cotisations.

Pour une Région de 3 millions d'habitants, Bretagne Vivante-SEPNB compte 3 000 adhérents. Une des principales associations de protection de la nature et de l'environnement en France revendique un peu plus de 30 000 adhérents. Ces chiffres, s'ils sont loin d'être négligeables, restent toutefois bien faibles au regard du million d'adhérents du RSPB en Angleterre ou des 900 000 familles adhérentes de Natuurmonumenten aux Pays-Bas. La politique de communication des associations françaises peut être améliorée, mais on ne peut considérer qu'elle est la seule coupable du nombre d'adhérents que comptent les associations des pays latins.

Toutefois, il faut noter l'importance croissante des fondations. Après avoir longtemps travaillé avec

la Fondation Yves Rocher, Bretagne Vivante-SEPNB a trouvé un soutien pour des opérations ponctuelles auprès de la Fondation de France et de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature. Depuis quelques années, des partenariats suivis ont vu le jour (cf. encadré).

Les financements publics

Pour l'année 2003, 62 % des finances de Bretagne Vivante-SEPNB provenaient de fonds publics. Mais plus que la masse, c'est la façon dont elle est constituée qui doit retenir l'attention. Ces 62 % étaient issus de 169 dossiers de subventions. Ceci est une caractéristique du financement des associations de protection de la nature et de l'environnement en France : contrairement à d'autres secteurs associatifs – la culture, le sport ou le socio-culturel – qui bénéficient d'un petit nombre de financeurs publics leur apportant l'essentiel de leurs subventions, les associations de protection de la nature ont une gestion bien complexe de leurs ressources.

Ce morcellement est aussi le reflet d'un engagement à court terme des financeurs publics. Sur les 169 dossiers cités ci-dessus, onze constituaient un engagement financier supérieur à un an : il s'agissait de subventions sur des programmes d'une durée maximale de quatre ans sur lesquels le financeur s'était engagé dès le début du projet pour la totalité de la période.

Enfin, huit constituaient un engagement moral supérieur à un an : il s'agissait de conventions pluriannuelles avec une annexe financière annuelle soumise aux instances délibérantes de la collectivité. Nous présentons par ailleurs ces huit partenaires importants.

Des financements fragiles

Il est évident que, sous peine de perdre son âme, Bretagne Vivante-SEPNB ne peut passer sous silence la présence d'une espèce protégée découverte lors d'une étude préalable à des travaux. De même, elle ne peut s'empêcher de mettre en cause devant le juge administratif une décision d'un préfet ou d'une collectivité locale qui lui paraîtrait non conforme à la loi, et ce quand bien même le préfet ou le maire a le pouvoir d'arrêter des subventions en cours. Nous l'avons déjà payé au prix fort (un poste à Tréflé pour une contestation justifiée de POS).

Il faut parier là sur la transparence de la relation avec les élus qui

doivent savoir, dès l'origine, qu'ils paient des services listés dans une convention et rien que cela. On note toutefois que les contacts noués dans le cadre d'une bonne convention conduisent à un dialogue qui permet d'anticiper les problèmes et d'éviter d'inutiles conflits ou bien d'en circonscrire le périmètre.

Encourager des conventions pluriannuelles et adapter les règles fiscales

Les notions de développement durable et de conservation de la biodiversité mettent en évidence une pérennité indispensable des actions en matière de protection de l'environnement. Si l'action doit être pérenne, les moyens doivent l'être aussi. Il est donc nécessaire que les acteurs publics, dont l'État au premier rang, mettent en concordance leur discours et leurs décisions de financement des acteurs du secteur de l'environnement. Cela passe par un travail de définition d'objectifs communs, évaluable en cours et au terme des actions.

Mais cela ne veut pas dire essentiellement, comme c'est le cas aujourd'hui, de favoriser un transfert des modes de financement issus des fonds publics sur des incitations à des financements issus de fonds privés. D'abord, la culture latine n'est pas celle des pays anglo-saxons : le financement des particuliers va bien moins facilement en France vers les fondations (nous avons d'ailleurs mesuré la très faible part des dons venant des entreprises malgré les fortes incitations fiscales prévues). Ensuite, les conséquences fiscales de ces nouveaux financements doivent être bien cernées.

Si la tendance est de pousser les associations (et pas uniquement celles du secteur de l'environnement) vers des modes de financement privés, cela ne peut se faire sans avoir réglé de façon claire, et là aussi pérenne, leur statut fiscal.

En effet, aujourd'hui, compte tenu des instructions fiscales de 1998 et 1999 et du souhait des services fiscaux (même contrarié par la cour administrative d'appel de Nantes en juin 2004) de relier les trois impôts commerciaux, les associations qui s'engageraient dans un processus de recherche de financements privés risqueraient à terme d'être considérées comme à but lucratif, et se verraient donc fermer la porte aux subventions publiques.

De récentes évolutions en matière d'appel d'offres et de mise en concurrence (cf. encadré) vont

Nos principaux partenaires

Agence de l'eau, BMO, Cap l'Orient, CAPM (Morlaix), Caisse d'épargne, CG 22, CG 29, CG 35, CG 44, CG 56, Communauté de communes de Lorient, Communauté de communes de Concarneau, Conservatoire du littoral, Crédit agricole 56, DDJS 35, DDJS 56, DIREN Bretagne, DIREN Pays de la Loire, État/Région-Cnasea, Fédération bretonne des CAF, Fondation de France, Fondation EDF-RNE, GDF Nantes, Ville de Groix, Institut d'aménagement Vilaine, MCE Rennes, Ville de Morlaix, Nature et Découvertes (FdF), Quimper communauté, Région Bretagne, Sarzeau, Union européenne, Ville de Brest.

Du côté des entreprises, nous avons déjà fait un bilan plus que mitigé. Hormis quelques fidèles donateurs (tels que Kerméné S.A.), de nouveaux venus dans le cadre de « 1 % pour la planète » (*Nautillus*), il nous faut distinguer *Le Télégramme* avec qui le partenariat autour de la page nature du mercredi demeure une opération exemplaire et probablement unique en France.

demander rapidement des clarifications si l'on veut respecter la spécificité associative.

Encourager l'emploi associatif

On ne peut parler de lien social, de société civile, sans donner les moyens aux bénévoles de s'organiser. Et l'emploi de personnel fait partie de ces moyens. Certes, la relation salarié-bénévole n'a pas toujours pour conséquence le développement du nombre de responsables bénévoles. Les contre-exemples sont nombreux. Mais les bénévoles rencontrent des difficultés administratives croissantes, tant en externe avec notamment la complexification des procédures administratives, les difficultés de financement et les risques d'engagement de leur responsabilité civile ou pénale, qu'en interne avec notamment des gestions financières et de personnel de plus en plus complexes. L'apport de salariés peut donc être bénéfique au développement du bénévolat et de l'activité associative, car il permet de dégager les responsables bénévoles des tâches de gestion au bénéfice des fonctions de réflexion collective et de conduite

stratégique de projets en adéquation avec des valeurs partagées.

Encourager un financement qui respecte l'indépendance des associations

Même si ce chapitre relève encore plus du rêve que les autres, il faudrait que les moyens exposés ci-dessus ne soient pas soumis à un contrôle de l'activité militante et revendicative des associations. Tout comme les partis politiques bénéficient d'un mode de financement indépendant de leurs prises de positions, on pourrait espérer que le rôle essentiel de contre-pouvoir et de représentation des citoyens, assuré par les APNE, soit également pris en compte, notamment au regard de leur participation dans les commissions où la loi prévoit la représentation des citoyens. Cela n'empêcherait bien sûr pas un contrôle *a posteriori* de l'utilisation des fonds mais soumettrait la décision de renouvellement de financement à une bonne utilisation des fonds publics et pas aux prises de positions des repré-

sentants des associations dans les commissions.

C'est pourquoi Bretagne Vivante-SEPNB veille à ce que ce soient des bénévoles qui prennent des positions « militantes », tandis que les salariés assurent l'essentiel des animations et ont l'obligation de respecter un projet éducatif de l'association pour contribuer à ce que les enfants soient sensibles à leur environnement, pour qu'ils deviennent des écocitoyens. Mais en aucun cas ils n'ont à faire de prosélytisme. De plus, si conflit ou désaccord il y a entre une collectivité, pour des projets d'aménagement, et l'association, ce sont les bénévoles qui portent la parole de l'association, mais jamais les salariés, et évidemment en aucune manière les éducateurs à l'environnement n'ont à faire part de ces désaccords dans le cadre de leurs animations. C'est je pense une « marque de fabrique » Bretagne Vivante-SEPNB. D'autres l'ont aussi sans doute, mais en tout cas éviter le mélange de casquettes, nous évite souvent d'être en porte-à-faux vis-à-

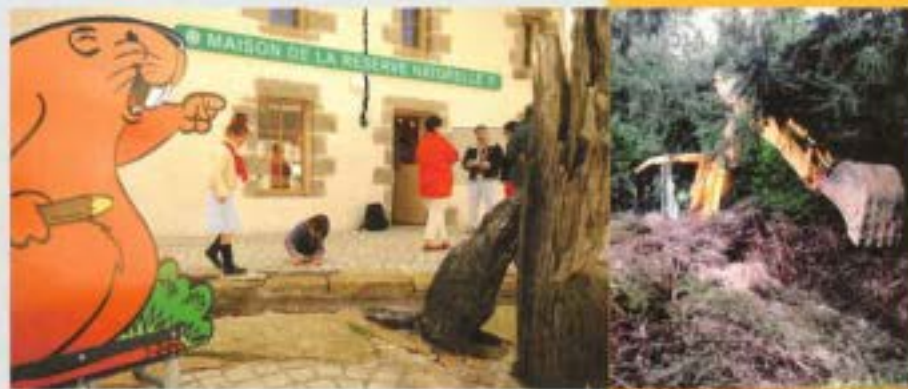
Du côté des fondations

Depuis quelques années, quelques grandes fondations ont apporté un soutien à des projets de Bretagne Vivante-SEPNB. Le montant global est proche de 100 000 euros. Il s'agit toujours de dossiers très cadrés, répondant à des cahiers des charges très précis. Bien souvent, ils permettent de faire aboutir des dossiers dont le montage financier est difficile, voire impossible.

Parmi les toutes premières, la Fondation de France avait soutenu la réserve des landes du Cragou dans le cadre de son programme consacré aux problèmes liés à la déprise agricole. Elle nous a depuis apporté un soutien pour faciliter le choix de sites éoliens et la création d'une malle pédagogique (http://www.fdf.org/jsp/site/Portal.jsp?page_id=168).

Dans le cadre de son partenariat avec Réserves naturelles de France, la Fondation EDF a apporté environ 50 000 euros pour soutenir des projets à Groix (panneaux solaires), Molène, Séné (restauration d'une lagune) et Brennilis où la maison de la réserve naturelle du Venec a bénéficié d'un effort tout particulier (<http://www.edf.fr/214i/Accueilfr/FondationEDF/Nature.html>).

Depuis douze ans, la Fondation Nature et Découvertes a financé près de 700 projets en France, en outre-mer et en Afrique. Les projets de Bretagne Vivante-SEPNB ont concerné principalement des espèces fragiles et menacées : petit rhinolophe, orchidées, rousserolle effarvée, mulette perlière. Ils ont bénéficié de montants allant de 5 000 à 8 000 euros. Exigeante sur la qualité des dossiers présentés, la Fondation publie un remarquable bilan annuel ([WWW.natureetdecouvertes.com](http://www.natureetdecouvertes.com)).



Pleurduit : un coup de main précieux

Une prairie humide du côté de la Côte d'Émeraude, un lopin de terre érigé en « réserve » à orchidées. Un peu plus de 1400 m² à faucher chaque année et des déchets de fauche à éliminer. Jusqu'en 2004, les déchets étaient brûlés sur place.

En 2005, après plusieurs rencontres avec l'adjointe à l'environnement de la ville de Pleurtuit, le conservateur demande à la municipalité un coup de main pour enlever les résidus de fauche. Plus de 25 m³ à débarrasser. Banco de Mme Le Brice, l'adjointe à l'environnement, qui dépêche 2 engins sur place. Les 2 employés municipaux travaillent avec une précision exemplaire et une parfaite maîtrise de leurs engins. Les 25 m³ de résidus de fauche sont évacués en 1 heure, là où il fallait compter sur 2 jours de brûlis les autres années avec une attention et une vigilance extrêmes pour ne pas laisser le feu se propager.

Une coopération simple, efficace, où le conservateur et la municipalité ont trouvé motif à collaboration. Pas d'argent en jeu, mais un partenariat qui vaut bien des euros.

Dans la durée avec les collectivités

L'article ci-contre (Encourager un financement qui respecte l'indépendance des associations) décrit le mode de financement des associations de protection de la nature et de l'environnement et leurs difficultés à avoir un financement durable. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Conseils généraux et le Conseil régional de Bretagne ont compris cela en signant avec Bretagne Vivante-SEPNB des conventions pluriannuelles d'une durée de 3 ans. 4 des 5 Conseils généraux de la Bretagne historique l'ont fait à ce jour. Des discussions sont avancées avec le cinquième pour que cela puisse être effectif dès 2006.

Il ne s'agit pas ici de signer un chèque en blanc à notre association. Des actions sont déterminées en commun, certaines pour la durée de la convention, soit 3 ans, d'autres annuellement. Un avenant financier est voté chaque année par l'assemblée délibérante du département. Chaque action fait l'objet d'un bilan écrit, remis au Conseil général alors que sont en discussion les actions des années suivantes.

Ce mode de relation avec les pouvoirs publics est à généraliser. Cela est fait avec l'État depuis plusieurs années. La Région Bretagne vient également de contractualiser avec Bretagne Vivante-SEPNB, pour des missions d'éducation à l'environnement et pour la création d'emplois associatifs, à l'aide d'une convention pluriannuelle (elle mène aussi actuellement, 4 « contrat nature » avec Bretagne Vivante-SEPNB).

Un tel mode de fonctionnement crée de réelles relations de partenariat entre la collectivité et l'association. Il garantit à Bretagne Vivante-SEPNB un financement stable sur une durée moyenne. Il garantit également à la collectivité que les fonds publics qu'elle confie à l'association sont correctement utilisés.

vis des partenaires publics. Ceci se retrouve aussi du côté des études.

Tout comme on ne peut décemment pas regarder la biodiversité diminuer sans donner aux acteurs de terrain les moyens de la conserver, on ne peut se lamenter de la disparition de l'engagement citoyen sans donner à ceux qui l'assurent aujourd'hui les moyens de le transmettre à leurs enfants.

4 conventions exemplaires

Il y a 15 ans que Bretagne Vivante-SEPNB a lancé un partenariat avec ce qui était alors la Communauté urbaine de Brest. Depuis, Concarneau-Cornouaille, Quimper Communauté et Morlaix se sont engagés à leur tour.

Le 6 février 2006, une conférence de presse a été donnée au sein de Brest Métropole Océane, en présence de Marie-Thérèse Roger, vice-présidente de Brest Métropole Océane, élue aux espaces naturels et sensibles, les membres du conseil d'administration de Bretagne Vivante-SEPNB ainsi que les animateurs nature. Il s'agissait de présenter un bilan de 15 années d'actions d'éducation à l'environnement.

Plus de 100 000 journées !

C'est, en effet, en 1990 que l'association Bretagne Vivante-SEPNB, en partenariat avec la Communauté urbaine de Brest, le Conseil général

du Finistère et l'Éducation nationale, s'est lancée dans un vaste projet de sensibilisation à la protection de la nature et de valorisation de l'environnement sur le territoire de la métropole, à destination aussi bien des scolaires que du grand public.

Avec au départ l'embauche d'un animateur nature pour ce projet, Luc Guillard, ce sont aujourd'hui 3 animateurs, avec Stéphane Wiza et Paskall Le Doeuff, qui sont investis pour l'équivalent d'1,6 temps plein. Ces professionnels de l'animation nature n'ayant pas gardé leur inventivité dans leur cave, de nombreuses actions et des projets originaux, par-

fois inédits en Bretagne, ont vu le jour au cours de ces 15 années. Au sein des écoles, avec la complicité de tous les partenaires, c'est ainsi, par exemple, qu'ont été réalisés un radeau pour sternes, un CD-Rom sur la thématique du bassin versant, des expositions, un projet international « jardins d'enfants », etc. Le grand public s'est vu offrir la possibilité de participer aux premiers ciné-clubs nature mis en place en Bretagne, à des balades nature interactives, des expositions-débats, des conférences, des séances d'initiation aux sciences de la nature et de la botanique. Des formations sur le thème « Une éducation à l'environnement de proximité » ont également été proposées aux personnels de terrain des espaces verts communautaires et aux animateurs de centres de loisirs.

Entre 1990 et 2005, 40 000 enfants, soit 1700 classes, ont ainsi eu l'opportunité de s'investir avec les animateurs et enseignants dans un projet d'éducation à l'environnement, ce qui représente un total de 107 000 journées-enfants.

Et l'aventure continue avec la signature d'une convention trisannuelle entre Brest métropole océane et Bretagne Vivante-SEPNB pour la poursuite de ces actions !

Dans le sud

En 1992, un partenariat s'est mis en place entre 4 communes du Sud Finistère (Concarneau, Melgven, Nevez et Trégunc), l'État et la SEPNB de l'époque, pour créer un poste d'animateur nature. Par la suite, le Conseil général apporté son soutien. À la création de la Communauté de communes Concarneau-Cornouaille

Le livre secret des animateurs

Ces mots ont été collectés au cours des animations auprès des scolaires.

• Fruit (CM1-CM2) :

En haut du vallon du Stangalar, au milieu des arbres :

« Qu'y a-t-il dans un fruit ? »

« Un F, un R, un U... », commencent par répondre 3 élèves en même temps.

• Déchets (CP) :

« Qu'est-ce qu'il reste quand on a fini une pomme ? »

« Le grognon ! »

• Eau (CM2) :

« Pourquoi, en Bretagne, consomment-on plus d'eau en bouteille que dans les autres Régions ? »

« Parce qu'on a très soif ! »

• Goélands (CM1) :

« Il peut même arriver que les goélands marins s'attaquent aux goélands

argentés

« Ab ben... c'est pas poli ! »

• Loups (CE1) :

« Quels animaux habitent dans les bois, ici à Guipavas ? »

« Des loups ! »

« Il y a des loups ici, dans les bois ?... »

« ... Non, les loups... ça habite dans la nuit ! »

• Pollution (CP-CE1) :

« Dans la nature, c'est nous qui polluons... Mais pas que nous... l'autre classe aussi... »

• Arbres (CP-CE1) :

« Ça c'est une samare.

« Comme la piscine où je vais à Brest ! » (allusion à la piscine St-Marc)



(9 communes) en 1998, ce partenariat s'est développé. En plus d'un temps partiel pour la Réserve Naturelle de Saint-Nicolas-des-Grénan, 2 postes sont financés par la collectivité pour différentes missions. Des missions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires, du grand public, des missions de conseil, de rédaction et un travail d'ouverture de la Maison du littoral et de la mer. Par ailleurs, la Commune de Trégunc met à disposition des animatrices nature, des locaux : bureaux, salles de travaux pratiques pour les groupes, hall d'exposition et point de vente.

Depuis 1994, l'association Bretagne Vivante-SEPNB, à la demande de la Ville de Quimper, organise pour les enfants des écoles primaires de cette commune, des actions pédagogiques sur le thème des déchets. En 1998, à la suite de la mise en place d'un « Contrat Nature », un nouveau thème d'étude (la découverte de la tourbière de Kérogan) est venu se greffer à celui des déchets.

À partir de la rentrée scolaire 2000/2001, un changement important est intervenu dans le fonctionnement des actions scolaires ; celles-ci sont désormais organisées sous la responsabilité de « Quimper Communauté ». Les enfants des écoles primaires de Quimper et d'Ergué-Gabéric bénéficient des animations qui sont désormais choisies en lien avec les projets pédagogiques des enseignants. C'est durant l'année 2005 qu'une convention triennale voit enfin le jour et concrétise le partenariat entre Quimper Communauté et Bretagne Vivante-SEPNB. Ces actions d'éducation à l'environnement concernent actuellement 30 classes et représentent 60 journées d'intervention.

Entre Trégor et Léon

En signant une convention avec Bretagne Vivante-SEPNB en 2004, le président de Morlaix Communauté, Monsieur Yvon Hervé, apportait une reconnaissance importante pour le travail réalisé depuis plus de 30 ans par l'association, en particulier dans le cadre des réserves de la baie de Morlaix, des landes du Cragou et du Vergam. C'est un soutien financier significatif qui est apporté à Bretagne Vivante-SEPNB, tant pour la gestion de ces sites que pour les activités d'animation menées sur le territoire de la commune. Mais en inscrivant la participation à l'animation du territoire dans la convention, Morlaix Communauté reconnaissait aussi l'association comme partenaire à part entière dans le travail collectif de protection et de valorisation des espaces naturels. Par ailleurs, l'association participe aux côtés de 2 autres associations locales (Au Fil du Queffleuth et le CPIE de la vallée du Douron) à la politique de tri sélectif de Morlaix Communauté.



Luttes et partenariats en Loire-Atlantique

Bernard Guillemot,
président de Bretagne Vivante-SEPNB

En 1992, la section Pays nantais m'invitait à venir à Guérande signer une convention qui confiait la gestion de la Grande Drouine, ancienne saline des marais guérandais, à la SEPNB. Ce premier contact devait normalement entraîner d'autres actions en commun avec le Conseil général : entretien des bords de route, gestion de Vioreau... Malheureusement, cette première convention, largement reprise par la presse, a entraîné une réaction très vive des chasseurs, et notre partenariat avec le Conseil général en resta là. Depuis, les relations que nous avons entretenues furent plutôt conflictuelles : Donges-Est, déviation de Corsept-Paimboeuf...

Une nouvelle époque

Dans un département où les zones humides sont bien présentes, la conservation de celles-ci entre fré-

quemment en conflit avec les projets routiers, or force est de constater que dans tous les arbitrages, ce sont les milieux naturels qui trinquent. La confrontation de ces 2 cultures - toujours plus d'aménagement pour le désenclavement ou la sécurité et une exigence de préservation de plus en plus forte - conduisait inexorablement à l'escalade. Le changement de majorité a permis de casser celle-ci en offrant aux 2 partenaires l'occasion de se servir de leurs cultures antagonistes. Les représentants de la nouvelle majorité nous invitaient avec la LPO 44 à nous mettre autour de la table. Nous avons ainsi pu exposer et faire valoir nos principales exigences de préservation en regard des projets d'aménagement du Conseil général.

Par ailleurs, le Conseil général se proposait de faire appel à notre expérience de naturalistes pour le

conseiller dans sa politique d'acquisition et de gestion des espaces naturels sensibles. C'est ainsi que nous avons été amenés à lui proposer à sa demande des actions portant sur le conseil en ce qui concerne la délimitation des zones de préemption, l'expertise naturaliste, faune et flore, sur les Espaces Naturels Sensibles du département et, enfin, l'information du public et l'éducation à l'environnement.

Dans nos propositions, nous sommes convenus avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'un partage en rapport avec nos connaissances respectives et nos implications dans les territoires du département. Ces propositions ont conduit à la conclusion de conventions triennales accompagnées d'un plan d'actions annuel. La réalisation de ce plan d'actions est suivie par l'équipe des salariés de Nantes, et particulièrement Aurélie Lachaud embauchée sur ce projet, qui fait appel aussi aux naturalistes bénévoles des trois sections départementales. Ce projet, comme d'autres, repose largement sur une coordination départementale assurée par la délégation.

Le premier plan d'actions a fait l'objet fin 2005 d'une réunion de bilan avec le Conseil général et nous engageons aujourd'hui le deuxième plan d'actions qui est cadré sur l'année civile. La réalisation des actions qui portent sur l'ensemble du département nécessite un investissement et l'engagement des sections, mais les bénévoles trouvent en retour le plaisir d'agir concrètement pour des actions de conservation reconnues et valorisées par la collectivité, ce qui est un gage d'une préservation pérenne. ■

Nos meilleurs partenaires

François de Beaulieu,
secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

Sans vouloir faire de peine à qui que ce soit, force est de constater qu'aujourd'hui comme hier, les meilleurs partenaires de Bretagne Vivante-SEPNB, ce sont d'abord les adhérents de l'association. Qu'en on juge.

Quand, à partir de 1986, il a fallu trouver de l'argent pour certaines de nos réserves, qui s'est empressé de parrainer des sternes, des busards ou des craves ? Qui s'est gavé de galettes Saint-Michel pour entraîner le versement d'argent par la société Lu ? Qui a ensuite largement contribué à l'acquisition de la réserve de Pen en Toul en Baden ? Nos adhérents !

Quand, en 2005, nous avons offert la possibilité de faire des dons, en particulier pour l'acquisition de terrains ou pour le poste de juriste, ce sont plus de deux cents adhérents qui ont apporté leur contribution, pour un total dépassant 6 000 euros et pour lequel il sera rendu des comptes quand l'assemblée générale aura validé les acquisitions engagées.

Faut-il publier les listes des donateurs, comme cela se faisait encore dans *Penn ar Bed* il y a une trentaine d'années ? On imprimait alors même les noms des adhérents, ce qui permet de savoir qu'en 1966, un certain, Pompidou Georges, Premier ministre, 57, rue de Varenne, Paris 7^e

était des nôtres ! Ce qui est certain, c'est que nous ne pourrions que très difficilement donner la liste, allant bien au-delà de nos adhérents, des milliers de donateurs qui nous ont toujours apporté un précieux soutien chaque fois qu'une marée noire a frappé la Bretagne. Rappelons simplement que c'est grâce à ce « deuxième cercle » de nos meilleurs partenaires que nous pouvons aujourd'hui mener une action résolue contre la société Total auprès des tribunaux.

Nous ferons pourtant quelques entorses à cet anonymat général. Mademoiselle Lapicque nous a laissé maisons, terrains et argent pour les faire vivre. Depuis, nous avons reçu les 20 000 euros qui se trouvaient sur l'assurance-vie de Mademoiselle Jeannine Le Méné, décédée le 11 mai 2005 et avec qui nous n'avions, *à priori*, eu aucun contact auparavant.

Terminons avec Marie-Hélène et Alain Gervais, un couple d'Orléanais qui avait pris contact avec Réserves naturelles de France parce qu'ils souhaitaient acheter un terrain dans une réserve ou à proximité. Leur épargne ne pouvait-elle pas aussi servir à la protection ? Un tour dans les monts d'Arrée en fait les alliés de Bretagne Vivante-SEPNB dans sa stratégie de maîtrise foncière. Encouragés par les dispositifs de réductions d'impôts, ils vont, au lieu d'acquiescer un terrain en leur nom, faire don de la somme initialement prévue, qui permettra d'acheter non pas un, mais plusieurs terrains, au cœur des monts d'Arrée, dans la réserve naturelle du Venec, mais aussi à Goulien et, bientôt, au bord du golfe du Morbihan.

Ces dons, c'est notre force de frappe, ils nous permettent de ne pas perdre de temps quand il y a urgence, de ne pas être à la merci d'une sous-estimation par l'administration des Domaines, de participer à une vente aux enchères. L'expérience nous a montré que rien n'avait la force d'une propriété associative pour protéger un espace. L'expérience nous a aussi montré que les partenaires les plus fidèles et les plus fiables restaient les citoyens attachés à la protection de la nature telle que Bretagne Vivante-SEPNB la conduit depuis bientôt cinquante ans. ■



Souvenirs de l'assemblée générale du 13 mai 2006 : nos meilleurs partenaires !

Comment sortir d'une impasse ?

Fabrice Nicolino,
journaliste

A-t-on le droit d'être dur avec des amis ? Je le crois. Et je l'écris donc sans hésiter : le mouvement de protection de la nature est dans une impasse [1]. Créé à une autre époque, qui paraît être un autre monde, il a épuisé son souffle historique. Rien de honteux : c'est le sort de toutes les entreprises humaines.

Mais prenons quelques exemples, ce sera plus simple. À l'heure où j'écris ces mots, le projet de loi sur les parcs nationaux, adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2005, n'est pas passé devant le Sénat. Autrement dit, aucun texte n'est encore définitif. La première mouture est néanmoins consternante : elle prépare le terrain à une petite révolution. Les parcs nationaux risquent fort de devenir des lieux de pouvoir – et de dérive – pour des élus locaux qu'on sait fort sensibles aux intérêts les plus immédiats des aménageurs de tout poil.

On assiste, d'évidence, à une offensive concertée, qui vise le cœur même de la protection – les parcs nationaux –, mais aussi les lois Montagne et Littoral. Des amendements parlementaires, souvent de purs cavaliers législatifs [2], ont réduit ces textes clés en charpie. Au passage, certains n'hésitent pas devant une petite provocation. Le directeur du parc national de la Vanoise a ainsi offert, récemment, une tribune réclamant le déclassement du bouquetin au profit des... chasseurs.

Or la Vanoise est le symbole même de la biodiversité en France, à plusieurs titres. C'est là qu'a été créé notre premier parc national, en 1963. Mais c'est aussi pour le sauver d'une première attaque frontale, en 1969, que la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), ancêtre de France Nature Environnement (FNE), a pris son envol.

Il y a trente-sept ans, près d'un million de personnes avait signé une

pétition pour la défense de la Vanoise, soutenues par une multitude de groupes, comités, syndicats et partis. Et aujourd'hui, rien ou si peu qu'on en est tout désolés. Un collectif rassemblant nombre d'associations prestigieuses s'est contenté de proposer à nos parlementaires une série de formulations censées améliorer le texte sur les parcs nationaux. Personne n'a seulement songé à mobiliser le public.

Parmi bien d'autres explications du phénomène, il y a celle-ci, qui porte un nom : la cogestion. Le mouvement de protection de la nature a magnifiquement mené des centaines de batailles locales. Chemin faisant, des territoires fabuleux ont été sauvés, à commencer par les falaises du cap Sizun, dès la fin des années cinquante. Ou, plus près de nous, les gorges de la Loire autour de Serre de la Fare.

Mais le mouvement a également accepté de siéger, ès qualités, dans une infinité de commissions officielles, techniques, souvent départementales. Là encore, un travail admirable et socialement très utile a été accompli. Je crains pourtant que l'indépendance des associations n'en ait gravement souffert. Je vois qu'à force de dépendre de partenaires institutionnels pour les finances et la logistique, on devient soi-même une (petite) institution. L'État, quant à lui, demeure totalement indifférent aux bonnes volontés. Les subventions du ministère de l'Écologie aux associations sont passées de 22 millions d'euros en 2002 à moins de 15 en 2005. Une baisse de 33 % ! Et l'on ne devrait pas dépasser les 12 cette année. La tendance est la même pour la gestion des milieux naturels et la protection de la biodiversité.

La France est un pays où personne n'ose parler de Natura 2000 et de la nécessité absolue de protéger de très vastes surfaces, au moins 15 % de l'ensemble. Où ceux qui défendent le loup ou l'ours sont perpé-

tuellement sur la défensive. Où l'on s'excuse de demander pardon dès qu'on aborde la question de la vraie nature, celle des arbres, des fleuves, des animaux.

Connaissez-vous l'édifiante histoire de la forêt de l'Orgère ? Cette dernière est située dans la zone centrale du parc de la Vanoise – encore –, et donc, sur le papier, à l'abri. Et c'est une merveille, un réservoir de biodiversité fort rare dans la région : les dernières coupes remontent à la Seconde guerre mondiale. En 1979, l'Office national des forêts (ONF) tente d'abattre 12 % du volume de bois de la forêt, avant de renoncer.

En 1997, à nouveau, l'Office essaie de passer en force et de couper certains des plus vieux arbres. Nous sommes, rappelons-le, en zone centrale d'un parc national. Une coordination d'associations se forme et mène une bagarre acharnée de sept ans avant d'obtenir satisfaction. Entretemps, la direction du parc a réuni des experts, lancé des études et dépensé 100 000 euros avant de reconnaître l'évidence. 100 000 euros, c'est-à-dire deux fois le prix de la coupe envisagée par l'ONF. 100 000 euros prélevés sur le misérable budget de... Natura 2000.

S'il est une évidence, c'est que notre époque a besoin de rebelles, plus que jamais. Car le mouvement associatif n'a pas pu, évidemment, inverser le courant. Il a préservé des espaces, il gère des réserves, mais les destructions continuent, et s'amplifient. Notamment parce qu'on est passé de menaces relativement localisées aux déséquilibres globaux. La crise du climat, lourde de bouleversements, va fatalement changer la donne.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de prétendre savoir ce qu'il faut faire. Mais je suis certain en revanche que le mouvement de protection de la nature doit s'interroger, chercher de nouvelles voies, accepter le principe universel du changement. On pourrait commencer par une discussion. Longue, vaste et passionnée de préférence. ■

(Cet article est paru dans le Canard sauvage, bulletin des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie).

[1] Pour éviter tout malentendu, j'en fais partie depuis des lustres, à titre privé, et paie plusieurs cotisations à des associations de terrain.

[2] Les cavaliers sont des ruses de guerre. Au détour d'un texte de loi qui n'a rien à voir, un petit malin glisse un amendement « scélérat ».

Le label Bretagne Vivante, une nouvelle forme de partenariat

François de Beaulieu,
secrétaire général
de Bretagne Vivante-SEPNB

Comment protéger la nature banale ? Comment impliquer un public large et les élus ? Le label Bretagne Vivante tente de répondre à ces questions. Les premières conventions viennent d'être signées.

En gestation depuis plusieurs années, le label Bretagne Vivante est désormais lancé. Il consiste à proposer une convention pluriannuelle sur un objectif bien délimité, exemplaire et demandant un effort, tant à la collectivité signataire qu'au grand public. Bretagne Vivante apporte ses conseils, les outils de communication (panneaux, dépliants) et suit l'évolution du projet. Les premiers contacts pris et nos objectifs de protection de la biodiversité nous ont conduits à orienter le label sur la protection de la laisse de mer, des oiseaux nicheurs dans les sites touristiques, des zones humides et la lutte contre les pestes végétales.

Protéger la laisse de mer

Le nettoyage excessif des plages conduit à un grave appauvrissement de la biodiversité du littoral : les algues rejetées par la mer ne peuvent plus contribuer à la vie de multiples invertébrés (dont certains sont particulièrement originaux) et des premières plantes qui aident à stabiliser le sable. De plus, les oiseaux et toutes les espèces qui se nourrissent de ces invertébrés perdent ainsi une ressource riche. L'importance de ces lisses de mer pour l'équilibre du système littoral tout entier est menacée par l'idéologie de la propreté intégrale. Entre tourisme aseptisé et sauvegarde environnementale raisonnée, un choix est à faire rapidement, et il faut soutenir les élus dans l'effort pédagogique à faire auprès des usagers des plages où la laisse de mer est respectée.

Une commune du littoral léonard, Plouescat, et une commune du littoral trégorrois, Guimaëc, ont souhaité travailler avec Bretagne Vivante-SEPNB. Les élus de ces communes, qui considéraient que « le goémon sent bon », ne disposent pas d'un linéaire important de plages, mais leur engagement n'en est que plus fort, et on peut espérer qu'ils feront d'autant plus école que

dans les sites littoraux concernés par Natura 2000, le respect de la laisse de mer est une préconisation constante.

Protéger les nids

La liberté d'aller et venir est considérée comme un droit fondamental. Elle se fait souvent au détriment des oiseaux nicheurs, soit qu'ils nichent au sol (gravelot à collier interrompu), soit qu'ils nichent à proximité des lieux de passage (grand corbeau). Matérialiser une zone « réservée aux oiseaux », détourner un sentier, peuvent être mal perçus par des usagers, spécialement les « habitués » qui se sont « approprié l'espace ». Une information est indispensable afin de donner tous les éléments sur la biologie des espèces, les buts de l'opération et la responsabilité de tous dans la protection de la biodiversité.

Deux communes du littoral bigouden, Pouldreuzic et Plozévet, se sont engagées pour aider à la protection du gravelot à collier interrompu. Bretagne Vivante-SEPNB peut ainsi mettre en place un gardiennage, une information, et poser un fil matérialisant le secteur le plus sensible où la nidification du gravelot à collier interrompu est perturbée tous les ans par le passage des promeneurs.

Protéger les zones humides

Il est évident pour tous aujourd'hui que les zones humides jouent un rôle essentiel dans les équilibres écologiques. Toutefois, malgré les évolutions législatives et réglementaires, il existe des formes insidieuses d'atteinte aux zones humides et on peut, même avec les meilleures intentions du monde, les aménager de telle sorte qu'elles perdent beaucoup de leur intérêt et de leur valeur écologiques. Une municipalité qui renonce à aménager une zone humide en espace de loisirs avec un sentier la ceinturant et un banc tous les dix mètres mérite d'être soutenue. Par ailleurs, la prolifération de plantes exotiques cultivées qui se disséminent

dans la nature menace tout particulièrement les zones humides. C'est, par exemple, le cas de l'herbe des pampas qui connaît une inquiétante expansion depuis que ses graines ne sont plus stériles. Pourtant, elle est encore vendue en jardinerie et le grand public est encore très sensible à son caractère « décoratif ».

La municipalité de Morlaix donne l'exemple en s'engageant à éradiquer l'herbe des pampas des espaces dont elle a la gestion et à aider les particuliers qui le souhaitent à suivre son exemple. Bretagne Vivante-SEPNB apportera son soutien à cette action pour la valoriser et la justifier.

Ce n'est qu'un début

Sur la base des premières opérations réalisées en 2006, nous espérons que le label fera des petits, qu'ils soient portés par les sections ou nés du souhait des élus les plus motivés. Avec le soutien des fondations qui ont été sollicitées et un fort engagement bénévole, il devrait être possible de développer cette forme originale de partenariat et de sensibilisation du grand public.

Le label ne conduira pas à fermer les yeux sur des aménagements discutables ou des infractions, mais on peut constater, au vu des premières expériences, qu'il contribue fortement à créer les conditions d'un dialogue qui doit permettre d'économiser bien des conflits. ■

Communes partenaires du label "Bretagne Vivante" pour le maintien de la biodiversité

Le gravelot à collier interrompu

Conservation des sites de reproduction

Une espèce menacée
Cet oiseau niche sur les hauts de plage et dans les lagunes. En Bretagne, il ne reste que 150 couples nicheurs répartis sur une dizaine de sites. En baie d'Audierne, l'effectif est passé de 100 couples dans les années 1970 à 20 couples actuellement. Cette plage de Goumené constitue le dernier lieu de l'espèce dans le pays léonais.

Le label Bretagne Vivante est accordé aux communes qui s'engagent pour la protection de la biodiversité de la laisse de mer des côtes de grès et des plages sur le littoral breton.

Attention, fragile...
Les œufs sont posés à même le sable. La couvée est très vulnérable au piétinement. Ces oiseaux ne peuvent élever une progéniture que dans les endroits tranquilles. Les chiens peuvent provoquer la fuite des oiseaux et la destruction des œufs.

Partenariat avec les communes de Pouldreuzic et Plozévet

BRETAGNE VIVANTE - SEPNB



Gestion des sites Natura 2000

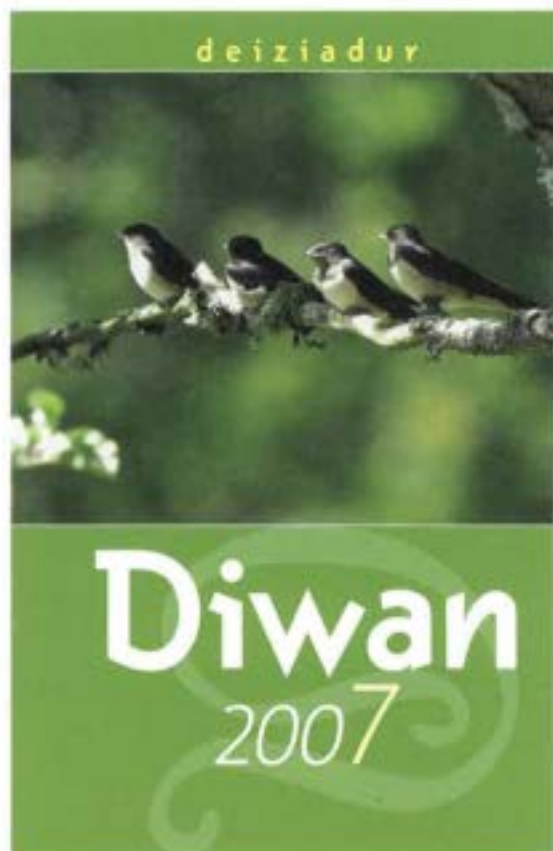
Nous connaissons la difficile mise en œuvre des contrats d'agriculture durable (CAD) dans les sites Natura 2000, mais deux problèmes importants ont été récemment constatés par certaines associations membres de FNE concernant la mise en œuvre des mesures agri-environnementales :

- les CAD biodiversité en général, et ceux liés à Natura 2000 en particulier, ne sont plus financés ;
- l'écoconditionnalité s'appliquera en 2006 uniquement pour les habitats d'espèces mentionnées dans les directives Oiseaux et Habitats ainsi que dans les listes nationales d'espèces protégées. Cela signifie d'une part que les habitats d'intérêt communautaire, en tant que tels, ne sont pas concernés par ces mesures, et d'autre part que certains milieux « connexes » indispensables à certaines espèces ne le seront pas non plus. Les agriculteurs devant établir prochainement leur déclaration PAC avec des surfaces de référence qui ne pourront plus évoluer par la suite, il est à craindre qu'ils recherchent de nouvelles terres à exploiter, en profitant des failles de l'écoconditionnalité. Ceci risque d'entraîner à court terme la destruction d'habitats et menacer la survie de certaines espèces, dans plusieurs sites Natura 2000.

Les réseaux Nature et Agriculture de FNE se sont organisés pour réagir au mieux à ces problèmes qui ont été bien identifiés dans le cadre du site Natura 2000 des monts d'Arrée. ■

Passent les jours

Le calendrier Diwan 2007 est consacré aux oiseaux sauvages. Il sera en vente dans le réseau des réserves de Bretagne Vivante-SEPNB à partir du mois de juillet. Il présente les jours et mois en breton, les dates, les saints bretons, les phases de la Lune, les vacances scolaires ; il offre aussi des lignes journalières vierges et un coin mensuel pour les notes (format vertical : 34,5 cm de large par 49 cm de haut, spiralé). Enfin, il comporte un encadré pour faire connaître Bretagne Vivante-SEPNB (10 euros - commande possible à partir du catalogue central).



La police de l'environnement en danger

Comment ne pas s'inquiéter du nouveau contrat d'objectifs prévu entre le MEDD et l'ONCFS ? Les missions de développement et de recherche doivent croître de près de 5 %, et on ne pourrait que se réjouir si ce n'était au détriment des missions de police de l'environnement. Les gardes sont systématiquement invités à ne plus s'inquiéter que des infractions concernant la chasse. Or, nous avons bien souvent vérifié que ce sont leurs PV qui offrent aux associations la base d'une action en justice dans le cas, par exemple, de destruction d'espèces protégées, d'infractions à la loi sur l'eau. On aimerait que les fédérations de chasse mesurent l'enjeu et marquent clairement leur attachement à la protection des espèces et des milieux en ne mettant pas à mal un outil essentiel.

Viv'expo 2006

13 14 et 15 Octobre
RENNES /// PARC DES EXPOSITIONS

Le salon de la vie écologique

- ALIMENTATION BIO
- SANTÉ
- ECO-HABITAT
- LOISIRS VERTS
- ENVIRONNEMENT

150 exposants
36 conférences
18 ateliers pratiques
Expositions

05 57 54 38 74
info@vivexpo.com
www.vivexpo.com

Le réseau des réserves de Bretagne Vivante-SEPNE en 2005

François de Beaulieu, Marion Hardegen et Alain Thomas,
bénévoles responsables du réseau des réserves.
Maïwenn Magnier, coordinatrice salariée.

Du côté des réserves

Chose promise, chose due...

Nous vous avons présenté un bilan du réseau des réserves pour l'année 2004 dans le dernier numéro de Bretagne Vivante en vous promettant le bilan 2005 de ce même réseau pour le prochain numéro... C'est donc chose faite avec une présentation synthétique et minimaliste des événements qui ont animé les réserves tout au long de l'année 2005. Si certaines années sont fortes par les bonnes ou les mauvaises nouvelles, l'année 2005 restera marquée comme une année plus tranquille où le réseau des réserves a tenté de surmonter les difficultés financières qu'il traverse depuis plus de trois ans maintenant. Comme tous les ans, il continue de croître, doucement mais sûrement, en atteignant la centaine de sites suivis et/ou gérés par des équipes bénévoles et salariées avec toujours autant de passion.



L'étang du Releg à Plouneour-Menez a rejoint le réseau des réserves en 2005.

François de Beaulieu



La Gesse blanchâtre, seule station bretonne à Belle-Île.

Maïwenn Magnier

Du nouveau

Cette année, 2 nouvelles réserves ont été créées pour leur intérêt floristique et leurs habitats :

• Finistère

L'étang de la Chaussée sur la commune de Plouneour-Menez, abritant, en particulier, une tourbière d'un genre unique en Bretagne, est mis en réserve par le biais d'une convention avec les propriétaires privés. Ce site de 2 ha vient se rajouter aux sites des monts d'Arrée suivis par François de Beaulieu et Yann Laouenan, nouveau co-conservateur.

• Morbihan

La prairie de Runello en Belle-Île abritant la seule station bretonne de la Gesse blanchâtre est suivie, en partenariat avec le Conservatoire national botanique de Brest et le propriétaire, et l'exploitant agricole : la convention de gestion a été signée par ces 4 partenaires en septembre. Huguette Leroy, nouvelle conservatrice, a encadré le premier chantier de fauche qui a eu lieu à l'automne.

C'est la première année depuis longtemps que les chauves-souris ne sont pas spécialement à l'honneur. Les chauves-souris ne sont pourtant pas délaissées puisque le nombre d'observateurs ne cesse de croître, et le réseau de chiroptérologues bretons fonctionne de mieux en mieux. De nouveaux sites sont découverts, des projets sont en cours (des nouveaux arrêtés de biotope dans le Finistère par exemple) ; reste à finaliser des accords avec les propriétaires et les administrations *ad hoc*.

• Des acquisitions

- Plus de 33 ha de marais saumâtres en bordure de la rivière de l'Aulne (Finistère Nord) ont été acquis dans le cadre du projet Life sur le phragmite aquatique. Tous les propriétaires privés se sont réunis le même jour



Les ornithologues dans les falaises bellilloises au bord de la réserve de Kob Kastell.



Tourbière de Ligné.



Drosera Rotundifolia (Ligné).



Narthecium ossifragum (Ligné).



Journée de travail scientifique sur la réserve de Ligné.

chez le notaire en compagnie de Bretagne Vivante-SEPNB pour signer des actes de vente en faveur de la conservation de la biodiversité.

- Une parcelle de lande littorale (1,75 ha) a été acquise dans le périmètre de la réserve du cap Sizun ;
 - 3,32 ha de landes tourbeuses en « arrière Venec » à Brennilis.
 - Des parcelles sur la réserve du Vergam en Lannéanou et Plougouven dans les monts d'Arrée (15,80 ha)
- Ce qui porte à 350 hectares les propriétés de Bretagne vivante-SEPNB à ce jour. La première acquisition date du 16 novembre 1968 : il s'agissait d'une partie des îlots de Trévore'h (90 a), située à la sortie de l'embouchure de l'aber Benoit dans le Finistère Nord.

Faire du nouveau avec de l'ancien...

• Au niveau régional

ACT (autorisations d'occupation temporaire) : cet outil un peu « barbare » a permis à Bretagne Vivante-SEPNB d'intervenir sur de nombreux îlots, propriétés de l'État, abritant des colonies d'oiseaux marins nicheurs depuis les années 1960. Ces îlots devenaient ainsi accessibles aux seuls membres de l'association tout en restreignant leur accès au tout public. Jugé comme inadapté comme outil de gestion et de protection, l'État souhaite déléguer ces nombreux îlots au Conservatoire du littoral qui proposera alors un projet de convention de gestion globale à Bretagne Vivante-SEPNB, en préambule à un projet de réserve naturelle régionale « élargie » sur un plus grand nombre encore d'îlots en Bretagne.

• Belle-Île-en-Mer

La signature de la convention tripartite entre le Conservatoire du littoral (propriétaire depuis 2001), la Communauté de communes de Belle-Île et Bretagne Vivante-SEPNB a enfin été signée en mai pour permettre le suivi, l'accueil et la gestion de cet ancien « commun des villages » devenu réserve ornithologique de Kob Kastell en 1961 et suivi et géré par Bretagne Vivante-SEPNB (commune de Sauzon). La prochaine étape dans le cadre de ce partenariat est la rédaction d'un plan de gestion.

• Réserve naturelle du Venec

La maison de la Réserve naturelle et des castors a déménagé de quelques centaines de mètres pour s'installer dans des nouveaux locaux, appartenant à la mairie de Brennilis. Inaugurée fin juin, la maison est ouverte au public durant tout l'été. L'exposition permanente mise à jour, est réinstallée au rez-de-chaussée ; à l'étage, un studio accueille bénévoles, chercheurs, stagiaires et autres personnes travaillant sur les réserves des monts d'Arrée.

• Tourbière de Ligné

Cette tourbière, appartenant en partie à des exploitants de tourbe, fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis 1987, revu en 1996. La convention qui lie Bretagne Vivante-SEPNB aux propriétaires était caduque et a été renouvelée en juillet 2005. Un projet de Réserve naturelle régionale (Pays de la Loire) est à l'étude pour ce site protégé. En attendant, des travaux de gestion sont réalisés grâce à des financements de la DIREN par le biais du premier « contrat Natura 2000 » signé par l'association.

La réunion annuelle du réseau des réserves

La réunion a eu lieu cette année à Larmor-Baden le 5 novembre. Plus de 110 personnes étaient présentes : record battu en termes de nombre de participants !

Plusieurs rencontres ont eu lieu sur des thématiques variées :

réunion technique entre salariés, intersections, oiseaux marins et îlots, bilan-projets, le retour du faucon pèlerin, annuaire des réserves, contrats Natura 2000, animations d'été. C'était aussi l'occasion pour beaucoup de découvrir les marais de Pen en Toul et la réserve naturelle des marais de Séné.

Plans de gestion

• Réserves Naturelles d'État d'Iroise et de Saint-Nicolas-des-Gilénas

Les nouveaux plans de gestion ont été très largement avancés et présentés aux comités consultatifs de novembre 2005. Quelques adaptations devront être achevées en 2006.

• Landes tourbeuses en centre Bretagne

Les plans de gestion des réserves des Belans (Saint-Guyomard - 56) et Park Motenneux (Clequerec - 56) ont été achevés en début d'année 2005 et présentés aux élus locaux. Malheureusement, le plan de gestion pour la tourbière de Guervezo (Silliac - 56) n'a pas abouti faute de retour du propriétaire à son propos.

Accueillons nos visiteurs

• La fréquentation par site

Ce sont plus de 30 000 visiteurs qui ont arpenté les chemins des réserves et les expositions mises en place par Bretagne Vivante-SEPNB dans ses maisons de sites. Une grande partie de ces visiteurs sont des enfants dans le cadre d'animations scolaires.

Si de nombreuses personnes participent encore aux animations proposées, il est un fait que Bretagne Vivante-SEPNB réfléchit aux modes d'accueil des visiteurs pour pallier une forte concurrence dans le domaine de la découverte d'espaces naturels proposée par de plus en plus de structures.

• Plans d'interprétation

Destinés à définir les objectifs en termes d'accueil du public sur les sites, les plans d'interprétation de la réserve naturelle d'Iroise, des marais de Pen en Toul et des landes du Cragou (monts d'Arrée) sont en cours de rédaction.

Quelques nouvelles naturalistes

Les volants... à plumes

• Ibis sacré

Cet intrus échappé du parc animalier de Brionère (Morbihan) se reproduit en milieu naturel depuis la fin des années 1970. Présent principalement du Morbihan à la Vendée, cet oiseau a dernièrement causé l'échec de reproduction de colonies de sternes ou de guillemots. Du côté des réserves Bretagne Vivante-SEPNEB, il a été observé mais ne s'est pas installé en baie de Morlaix (plus grosse colonie de Sterne de Dougall en Bretagne), et plusieurs couples ont niché avec succès sur l'île de Méaban (Mor Braz). Du côté des ornithologues, de vives inquiétudes accompagnent cet événement, et une campagne d'éradication sur certains sites est envisagée en collaboration avec les gardes de l'ONCFS pour éviter l'augmentation incontrôlable de cette population.

• Faucons pèlerins

Réinstallé en Bretagne en 1997 suite à sa totale disparition 30 ans plus tôt, cette espèce connaît une large expansion en Bretagne (9 couples). Cette année est marquée par la première nidification jamais observée sur la réserve du cap Sizun, même si on peut penser qu'elle devait y être régulière il y a plus de 50 ans et que l'espèce ne fait que retrouver sa place parmi l'avifaune du cap. Le bilan est assez remarquable pour une première reproduction puisque 4 jeunes ont pris leur envol.

• Mouette tridactyle

« Un train peut en cacher un autre »... Si la réapparition du faucon pèlerin est une bonne nouvelle pour l'avifaune nicheuse en Bretagne, il est un fait que la mouette tridactyle en souffre. Cette dernière voit ses colonies de plus en plus dérangées et pillées par les grands corbeaux, corneilles noires et goélands argentés, aidés en cela par les faucons pèlerins.

• Du côté des sternes

- La sterne Gaucak a atteint un très bon niveau avec 2 146 couples cette année au niveau régional : il faut remonter au début des années 1970 pour voir un tel chiffre ! Toutefois, il faut relativiser cette donnée car le record appartient à l'année 1968 avec plus de 4 350 couples, à l'époque où cette dernière nichait encore sur l'île Dumet, en Loire-Atlantique.

- La Sterne de Dougall : 1 couple a niché sur l'île de la Colombière, mais on déplore un échec de sa reproduction. Il en est de même pour le couple de Sterne élégante sur l'île aux Moutons, dont le poussin a disparu plusieurs semaines après son observation.

Les volants... à poils

Quelques records de l'année... 148 petits rhinolophes adultes sont dénombrés durant l'été à Pluméliau, 90 petits rhinolophes à Epiniac, 83 murins à oreilles échanquées à Saint-Aubin-du-Cornier et 230 grands murins à Saint-Nolff.

Un fonctionnement en mouvement

Fin 2005, le réseau comptait 100 réserves ou sites suivis par Bretagne Vivante-SEPNEB. Pour assurer tout le travail qui en découle, on compte aujourd'hui une très forte implication humaine bénévole et salariée : 100 conservateurs bénévoles (dont seulement 17 femmes) plus 150 à 200 autres bénévoles pour soutenir le travail des conservateurs, 40 salariés (animateurs, chargés de missions, comptables, coordination oiseaux marins, coordinations programmes Life, coordinatrice, directeur, directeur scientifique, gardes, hôte(sse)s d'accueil, responsables de sites, secrétaires, surveillants, techniciens) qui ont travaillé sur le secteur des réserves, 25 animateurs bénévoles indemnisés qui ont travaillé sur 6 réserves ou sites en plus des équipes permanentes, 11 surveillants bénévoles indemnisés qui se sont relayés sur 4 réserves à sternes et 19 stagiaires sur 4 sites.

Les anciens et les nouveaux

Cinq conservateurs ont souhaité passer la main à autant de remplaçants. Des nouvelles têtes sont aussi venues simplement renforcer l'équipe locale ou prendre la main sur un nouveau site : en tout, ce sont 8 nouvelles personnes qui ont intégré le réseau de conservateurs bénévoles en 2005.

Les programmes de conservation

• Un projet Life « phragmite aquatique »

Espèce prioritaire pour les financements du Life, classée à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », ce programme débuté en novembre 2004 est coordonné par Arnaud Le Névé et Bruno Bargain. Il a déjà permis de voir l'acquisition de plus de 33 ha en bordure de l'Aulne (Finistère) pour l'accueil du Phragmite.

• Un projet Life « Sterne de Dougall »

Espèce prioritaire pour les financements du Life, classée à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », ce programme a été officiellement accepté en août 2005. Coordonné par Émilie Drurat, il a démarré en novembre 2005 et court jusqu'en octobre 2010. Il a pour but de promouvoir la croissance de la colonie de Sterne de Dougall en baie de Morlaix et de favoriser son retour sur 4 îlots bretons : la Colombière (22), Trevoren (29N), l'île aux Moutons (29S) et le Petit Veizi (56, golfe).



Le narcissus des Glénan.



Faucon pèlerin au Cap Sizun.



Pose d'un émetteur sur une chauve-souris pour « visualiser » ses déplacements.



Conférence publique à Molène à propos de la réserve naturelle d'Iroise.



Phragmite aquatique.



Les Glénan : vue sur l'île de Penfret.

Prédéric Biret



Jean-Yves Le Gall - Bretagne Vivante - SEPNEB



Débarquement de matériel pour chantier de réfection des bâtiments sur l'île de Trielen (RN Iroise)



Matthieu Mugnier - Bretagne Vivante - SEPNEB



Tourbière de Kerfontaine en hiver avec son conservateur Touradons de molinie.

• Un projet Interreg « heathland »

Coordonné par English Nature et piloté pour la partie française par le Parc naturel régional d'Armorique, il aide la réserve des landes du Cragou à réaliser un plan d'interprétation et diverses opérations importantes.

• Un projet Interreg « marais salants »

Porté par l'Université de Cadix en Espagne, il concerne la France, le Portugal et l'Espagne et est coordonné pour Bretagne Vivante/SEPNEB par Guillaume Gélinaud.

• Contrats Nature avec le Conseil régional de Bretagne

Belle-Île-en-Mer : il a été achevé prématurément courant 2005.

Cap Sizun : il court sur la période 2003-2006.

Oiseaux marins : il court sur la période 2003-2006.

Pen en Toul : accepté en octobre 2003, il durera jusqu'en 2006.

Petit Rhinolophe : il court sur la période 2003-2006.

Les finances

• Du côté de la Direction régionale de l'environnement (et donc du MEDD)

Pour les cinq réserves naturelles d'État, l'année 2005 a vu quelques éléments positifs du côté des subventions par le maintien des dotations en fonctionnement et l'annonce des budgets disponibles dès le début de l'année et le maintien des dotations d'investissements en 2005.

En revanche, les mauvaises nouvelles se sont confirmées pour les autres réserves du réseau par une diminution de la subvention de fonctionnement : entre les actions sur la baie d'Audierne à partir de la station de baguage, l'observatoire des sternes et le réseau réserves, la dotation de l'État a baissé de plus de 40 % entre 2001 et 2005. Une petite bonne nouvelle du côté des investissements puisqu'une subvention d'investissement a été accordée à la fin de l'année pour permettre de mettre en place quelques chantiers : déboisement dans des landes humides en centre Bretagne, chantiers de fauche et d'éradication de plantes invasives (herbes de la pampa), acquisitions de matériel d'observation de chiroptères, matériel de construction d'un radeau à sternes, moteur de bateau pour les suivis insulaires, panneaux, ordinateur, rédaction de plans de gestion pour des réserves abritant des landes tourbeuses en centre Bretagne. À noter toutefois que la plupart de ces actions seront menées en 2006 car l'accord n'est parvenu qu'en fin d'année. La dernière dotation d'investissement de ce genre remontait à 2002... on ne sait pas pour quand est la prochaine.

• Du côté des autres partenaires

Des « contrats nature » avec la Région Bretagne ont permis de mener des travaux sur de nombreux sites tels que le Cap Sizun, les marais de Pen en Toul ou les Petits Rhinolophes.

Du côté des Départements, les choses sont assez inégales sur les cinq départements bretons. Les politiques en matière de conservation sont très variées et les budgets alloués, en conséquence, varient considérablement. Ils sont cependant tous impliqués dans le réseau des réserves.

• L'Europe

Les deux programmes Life en cours au sein de Bretagne Vivante/SEPNEB donnent des moyens importants pour atteindre les objectifs dessinés.

Les partenaires

Partenaires administratifs et financiers

Commission européenne, ministère de l'Écologie et du Développement durable / DIREN Bretagne et Pays de la Loire, ministère de la Jeunesse et des Sports - directions régionale et départementale, Conseil régional de Bretagne, Conseil régional des Pays de Loire, Conseil général des Côtes d'Armor, Conseil général du Finistère, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Conseil général des Pays-de-la-Loire, Conseil général du Morbihan, des communes dont dépendent les réserves, Communautés de communes ou associations touristiques de promotion, le Conservatoire du littoral, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Les propriétaires privés et exploitants agricoles de certaines réserves

Ils seront invités à la prochaine réunion annuelle des réserves qui aura lieu comme chaque année à l'automne.

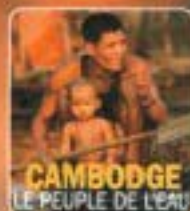
Les associations, fondations, laboratoires de recherche...

Conservatoire botanique National de Brest, Eau et Rivières de Bretagne, Forum Centre Bretagne Environnement, Groupe mammologique breton, Groupe ornithologique breton « Ar Vran, Ligue pour la protection des oiseaux, Maison des caps d'Erquy-Fréhel, Royal Society for the Protection of Birds, Viv'Armor Nature, Fondation « Nature et Découvertes », fondation EDE, World Wildlife Fund - France, Laboratoire Génomique/UEM, Muséum national d'histoire naturelle à Paris, UBO Brest (fac des sciences et de lettres), Université de Cadix, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes I Beaulieu, INRA Rennes

Les réseaux européens Bretagne Vivante - SEPNEB participe activement au niveau national et international

Espaces naturels de France (ENF), Eurosité, France Nature Environnement (FNE), Groupe Européen de travail sur la sterne de Dougall (contribution à la Roseate Tern Newsletter), Réserves naturelles de France (RNF) : participation à l'assemblée générale qui a eu lieu à Autrans (Vercors) du 16 au 19 mai par 3 salariés et 2 bénévoles. ■

Terre Sauvage



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX DÈS LE 24 MAI

Qui veut sauver la Rade de Brest ?

Sous les eaux, la magie.

Les bancs de «maerl», souvent comparés aux récifs de corail, abritent des centaines d'espèces. Mais pour combien de temps ?

Retrouvez dans *Terre sauvage* le combat mené pour sauver cet écosystème exceptionnel.

Notes de lecture

■ Vous vous souvenez de ce que vous avez fait en 1977 ? Il n'est guère facile de répondre à ce genre de question. Un ouvrage va vous aider à combler vos trous de mémoire pour la période qui va de 1967 à 1981. Et si vous êtes trop jeune pour avoir connu ces années fiévreuses, vous n'en mesurerez que mieux le chemin parcouru (à l'envers, parfois).

Tudi Kernallegenn a entrepris une véritable enquête et a lu tous les tracts, tous les journaux, tous les documents. Il a surtout interrogé les témoins et fait ainsi revivre avec une extraordinaire précision la montée en puissance de la pensée écologiste en Bretagne au travers, en particulier, de l'action de la SEPNB et des luttes balisées par les marées noires, les élections, et les projets de centrales nucléaires.

Certains s'agaceront peut-être des 1220 références (et encore plus quand ils verront que quelques-unes ont glissé d'un chapitre à l'autre), mais c'est la garantie de ce que tout ce qui est avancé repose sur une source vérifiable. Un travail précieux en des temps peu rigoureux.

FdB

■ ALAIN GOUTAL VIT PRÈS DE CALLAC depuis 1972. Ses affiches (plus de 450) et ses dessins ont accompagné toutes les luttes, ses albums les soirées au calme. Il a rassemblé sous le titre *Racines* des dessins qui, à ses yeux, expriment le mieux le lien profond qu'il a tissé avec le pays où il s'est décidé à vivre. La nature y est présente partout : de la chevêche sur l'affiche du festival Plinn de Danouët au loup et de l'épervier du fest-noz de Burthulet à l'autoportrait en yéti. Les lecteurs de *Bretagne Vivante* ne pourront pas y être insensibles.

FdB

■ QUE DE CHEMIN PARCOURU depuis un demi-siècle, quand un François Sommer proposait des conseils de « chasse photographique » ! Il est heureux que l'excellent photographe qu'est Erwan Balança ait trouvé un éditeur en mesure de mettre en valeur son travail et de construire un ouvrage alliant la clarté à la richesse. Hormis quelques orgueilleux qui croient tout savoir, ce livre intéressera aussi bien le photographe débutant que l'amateur confirmé, voire le simple curieux qui aime connaître l'envers du décor. Et comme Erwan Balança n'est ni un orgueilleux, ni un égoïste, il a invité sept de ses meilleurs collègues à figurer dans l'ouvrage. Partenaire régulier de la photothèque de Bretagne Vivante-SEPNB, il n'oublie pas non plus de citer notre association aux côtés de la LPO dans sa liste d'adresses utiles. Du talent et le sens de la générosité, que demander de plus ?

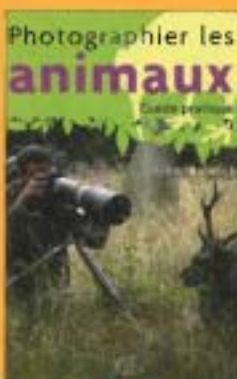
FdB



Tudi Kernallegenn,
Luttes écologistes dans le Finistère,
Ed. Yoran Embanner, 25 €.



Alain Goutal
Racines,
Ed. Coop Breizh, 94 pages.



Erwan Balança
Photographier les animaux
Éditions VM-Eyrolles, 176 p., 19,90 €

Dites-le avec des fleurs !

Bernard Trebern,
délégué de la section Quimper (Pays bigouden)



Belle matinée de printemps pour flâner en baie d'Audierne : perché sur son petit buisson de saules, un bruant proyer lance avec insistance son trille sonore pendant qu'au sol, un pipit farlouse inspecte en marchant la végétation rase.

Çà et là, des touffes d'arméries ou quelques bouquets de glaucières jaunes apportent une touche un peu colorée aux tons vert-grisâtre des étendues de dunes fixées.

Mais en escaladant une petite butte, changement de décor : rouge, blanc, rose ou jaune, les couleurs vives des tulipes éclatent au soleil. La mosaïque des parcelles, certaines monochromes ou d'autres aux teintes mélangées, s'étend dans tout le sud de la baie.

Le spectacle est tellement prisé que les tour-opérateurs l'ont inclus dans leurs circuits entre la visite du phare d'Eckmühl et la rentrée des chalutiers dans les ports bigoudens. Les dépliants touristiques regorgent de photos de bigoudènes en coiffe posant parmi les fleurs colorées qui sont devenues l'emblème du site de La Torche au même titre que le funboard ou le surf pratiqués à quelques centaines de mètres de là. Durant la fête des fleurs, les cars déversent leurs flots de visiteurs qui admireront les sculptures en fleurs de jacinthes, prendront le petit train qui serpente au milieu des champs de tulipes et repartiront un bouquet à la main avec l'impression d'avoir passé un bon moment « au milieu de la nature ».

Sauf que la nature, dans ce cas, n'y est pas pour grand-chose ; ni la tulipe, ni la jacinthe ne font partie de la flore indigène de la baie d'Audierne, et pour les faire pousser, toutes les méthodes de l'agriculture intensive sont mises en œuvre : apport d'engrais et de produits phytosanitaires divers, drainage ou arrosage, destruction des talus et des haies, etc.

Une activité dévoreuse d'espace

Les premiers champs de tulipes font leur apparition à Plomeur en 1965 ; la chambre d'agriculture cherche à cette époque à diversifier le maraîchage traditionnel, et les terres sablonneuses de la baie paraissent très favorables à l'horticulture. Mais c'est au cours des années 1970-1980 que l'activité va faire un bond avec l'installation de deux professionnels néerlandais. Le climat doux de la région associé au forçage des bulbes permet de alimenter les marchés des Pays-bas bien plus tôt que les agriculteurs locaux. Un troisième groupe, angevin celui-là, s'installe également en 1981, et la concurrence est rude pour s'octroyer la location des terres, qu'elles soient communales ou privées. La surface cultivée passe ainsi de 155 ha en 1985 à

330 ha en 1998, soit une augmentation de 113 % en treize ans. Actuellement, la bulbiculture doit occuper près de 500 ha, et les pressions sont toujours fortes auprès des propriétaires pour qu'ils acceptent de louer ou de vendre leur terrain.

Cette extension spectaculaire s'est faite en grande partie au détriment des milieux naturels, et notamment ceux de la dune grise. Le sud de la baie d'Audierne constitue un des derniers grands ensembles dunaires de Bretagne, et ses pelouses rases à immortelles des dunes sont désignées comme habitat prioritaire pour la directive européenne « Habitats ». Situés au confluent des influences méridionale, atlantique et boréale, ces milieux présentent une diversité floristique exceptionnelle. Mais si cette richesse est reconnue depuis longtemps, une politique de protection tarde à se mettre en place. Pour preuve, le périmètre de la zone Natura 2000, renégocié par les communes en 2003, a été largement amputé par rapport au projet initial (par exemple sur Plomeur, il a été réduit de 30 % !), ce qui n'a pas empêché presque toutes les municipalités de voter contre le projet. On trouve même actuellement des

champs de bulbes sur les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral !

Auparavant, on cultivait bien des carottes et des petits pois sur les palues de la baie d'Audierne, mais l'exploitation se faisait sur de petits carrés qui, dès lors que la culture était abandonnée, étaient réensemencés par les parcelles voisines. Au bout d'une quinzaine d'années, la végétation dunaire avait entièrement repris sa place. Les méthodes agronomiques actuelles ne permettront sans doute pas ce retour à la nature car la taille des parcelles utilisées est beaucoup plus importante et les apports extérieurs modifient la structure du sol de façon durable : c'est d'abord le compost qui apporte aux cultures un peu de matière organique, mais permet surtout de retenir davantage l'eau d'irrigation. Ce compost, obtenu à partir d'ordures ménagères brutes, est de très mauvaise qualité, et son odeur nauséabonde indispose les riverains chaque fin d'été. Insuffisamment criblé, il contient beaucoup d'inertes (morceaux de verre, plastiques, cotons-tiges, seringues, stylos...) et donne un aspect brillant aux parcelles sur lesquelles il est épandu.



B. Trebern

Insuffisamment criblé, le compost épandu sur les parcelles contient beaucoup d'inertes (morceaux de verre, plastiques, cotons-tiges, seringues, stylos, etc.)



L'étang de Saint-Vio, propriété du Conservatoire du Littoral, ainsi que les autres étangs et cours d'eau sont très (trop !) sollicités par les besoins en eau de la bulbiculture.

De plus, les traitements phytosanitaires réguliers (insecticides, nématoïdes, herbicides...) appliqués à ces terres ont fait disparaître vers et insectes du sol. Une étude menée en 2001 sur les passereaux de la baie d'Audierne montre d'ailleurs que la densité d'oiseaux nicheurs est en moyenne huit fois plus élevée en milieu naturel que sur les terres agricoles. Parmi celles-ci, les champs de bulbes font figure de désert ornithologique. Au début, certains oiseaux ont bien tenté d'occuper ces nou-

veaux milieux lors de la nidification : quelques gravelots à collier interrompu et vanneaux huppés ont été attirés par ces vastes étendues de sable nu, d'autant plus que sur les hauts de plage et la dune fixée, la pression humaine augmentait également. Mais les couvées étaient détruites lors des traitements mécanisés, et ces oiseaux ont fini par regagner leurs biotopes traditionnels. Les passereaux insectivores des pelouses dunaires, comme le pipit farlouse ou l'alouette des champs, voient

leur population décliner, et la spectaculaire huppe fasciée a récemment disparu de la baie d'Audierne.

L'épuisement des sols et les risques de maladies des plantes entraînent les exploitants à pratiquer une rotation des cultures qui nécessite de plus en plus de terrains. Que pourra-t-on sauver ? L'enthousiasme des élus locaux pour la protection des milieux et l'empressement de la DIREN à mettre en place Natura 2000 sur ce site ne nous rendent pas très optimistes !



Prise d'eau alimentant les exploitations.

De gros besoins en eau

Tout comme les milieux naturels, le réseau hydrologique est également touché par cette activité. Le sud de la baie est parcouru de petits ruisseaux dont la longueur ne dépasse pas quelques kilomètres. Ces ruisseaux alimentent pour la plupart des zones humides qui accumulent l'eau en hiver et ont tendance à s'assécher en été, cycle naturel qui ne convient pas du tout à la bulbiculture. En effet, les bulbes ne supportent pas l'humidité hivernale, et à l'automne, les

naient. À l'automne 2005, c'est l'étang de Roz an Tremen, appartenant à la commune de Plomeur, qui était entièrement vidé. Parfois, c'est le cours du ruisseau lui-même qui est modifié pour agrandir un peu les parcelles.

Depuis longtemps, des riverains situés en aval ont accusé la bulbiculture d'assécher leur puits, mais comme ces bassins versants n'alimentent pas le réseau de distribution d'eau potable, nos élus ne s'en sont donc pas préoccupés. Sur demande expresse de la préfecture,

paraître progressivement les paysages dunaires, mais pour les habitants du secteur, ce problème est presque passé au second plan. Depuis plusieurs années, c'est surtout l'aspect sanitaire qui les inquiète : démangeaisons, éruptions cutanées, nausées et même malaises apparaissent lors des pulvérisations qui sont effectuées parfois jusqu'au ras des habitations. Au cours de ces traitements, il n'est pas rare de voir un véritable nuage derrière les engins agricoles, et dans cette zone ventée une bonne partie des produits actifs se retrouve chez les voisins et dans l'environnement proche. En été, les fanes d'iris, difficilement dégradables, sont brûlées en plein champ, dégageant des fumées âcres et irritantes qui envahissent jardins et habitations.

Un comité de riverains s'est créé et, épaulé par Bretagne Vivante-SEPNB et un peu plus tard par Eau et Rivières de Bretagne, a alerté avec beaucoup d'énergie et de constance les élus et les services préfectoraux sur la situation. Si les premiers n'ont pas voulu réagir, la préfecture a fini par prendre au sérieux les nuisances engendrées par cette activité ; ce fut d'abord la DDASS qui effectua des mesures de bruit des ventilateurs dépassant la norme autorisée. Utilisés pour sécher les bulbes après récolte, ces appareils sont prévus pour fonctionner dans les hangars, mais ils sont placés dehors tant le bruit est insupportable pour les employés ; ce sont donc les voisins qui en profitent, même la nuit.

En mai 2004, le Service régional de protection des végétaux (SRPV) réalisa un contrôle inopiné dans les entrepôts des trois entreprises bulbicoles, et visiblement il ne rentra pas bredouille. Dans un courrier aux élus des communes concernées, le préfet faisait mention de « quatre-vingt-six spécialités ayant des usages limites, parmi lesquelles trente et un sont d'un usage inadmissible ». Nous lui avons alors demandé le rapport du SRPV, ce à quoi il répondit que la liste des produits incriminés n'était pas communicable. Les riverains



Les épandages créent une véritable nuisance d'un point de vue écologique pour l'environnement mais aussi également d'un point de vue sanitaire pour les riverains.

terrains sont creusés de drains régulièrement espacés qui permettent l'évacuation rapide des précipitations vers l'ouest, inondant les voisins au passage. Inversement, le développement des cultures dès le printemps nécessite beaucoup d'eau, et l'arrosage est quasi permanent depuis mars jusqu'en octobre. Cette eau est donc récupérée de toutes les façons possibles : réservoirs au fil de l'eau, pompes dans les étangs, captages ou forages. Pendant les étés secs, la ressource en eau de surface est mise à rude épreuve : en été 2003, l'étang de Saint-Vio, propriété du Conservatoire du Littoral, atteignait un niveau exceptionnellement bas, mais les prélèvements conti-

la communauté de communes du Pays bigouden Sud mène actuellement une étude visant à évaluer l'impact de l'agriculture sur la nappe phréatique en baie d'Audierne. Cette étude comporte aussi des mesures de salinité, des prélèvements excessifs si près de la mer pouvant provoquer des infiltrations d'eau salée, comme cela s'est vu dans d'autres régions. En revanche, rien n'est prévu quant à l'aspect qualitatif des eaux de surface.

Et comment va la santé ?

Bien sûr, pour un amoureux de la nature, il est difficile de voir dis-



n'ont donc pas le droit de savoir ce qu'ils respirent !

Et maintenant ?

Malgré ce refus, il semble quand même que la situation évolue un peu. Sur insistance du Conseil général, un comité de suivi des activités bulbicoles s'est mis en place à la préfecture, mais malgré notre demande, les associations n'y sont pour l'instant pas invitées.

Un timide début de concertation avait déjà eu lieu quand il s'était agi d'instaurer une « charte des bonnes pratiques pour la bulbiculture ». Des études préalables nous avaient été présentées en février 2003 en présence des élus et des agriculteurs, puis nous avions pu exposer nos doléances auprès de la chambre d'agriculture, chargée de la mise en œuvre de cette charte. Mais par la suite, plus rien, la charte joue l'Arlésienne : elle a bien été signée en catimini par les exploitants en janvier 2004, puis en septembre par la Communauté de communes pour

la partie concernant l'amélioration du compost, mais deux ans après, elle n'est toujours pas rendue publique. Mieux, deux mois après l'avoir signée, l'un des agriculteurs a même construit sans autorisation, sur le ruisseau de La Torche, une digue faite de terre, de compost et de déchets de cultures, puis a creusé à la pelleuse une tranchée de 300 m à travers la dune pour amener ce ruisseau à longer ses parcelles cultivées ! En décembre 2005, cette même personne vient de grignoter plus de 1000 m² de dunes dans le périmètre Natura 2000 pour agrandir son terrain. Ceci en dit long sur la volonté de ces agriculteurs à réellement améliorer leurs pratiques, mais aussi sur l'implication des collectivités locales : dans ces deux cas, le maire concerné n'a pas bougé le petit doigt, et ces délits sont restés impunis.

Du fait de cette démission des pouvoirs publics, la situation sur le terrain est très tendue. Même si c'est mal engagé, il est pourtant nécessaire que, dans un proche avenir, tous les acteurs de ce dossier puissent se

mettre ensemble autour d'une table, sous l'autorité du préfet, pour que cette situation s'améliore. De même, la mise en place du site Natura 2000 ne pourra faire l'impasse sur l'impact de cette activité et sur l'avenir que l'on veut réserver à la baie d'Audierne.

Dernière minute

Enfin une bonne nouvelle : la préfecture du Finistère vient d'accéder à une de nos demandes en nous invitant à la prochaine réunion du comité de suivi des activités bulbicoles. Celui-ci réunit, sous la présidence du préfet, les quatre professionnels exploitants, la chambre d'agriculture, le Conseil général, les maires des quatre communes concernées, le président de la Communauté de communes, les services de l'État (DDAF, DIREN, DDASS, DRAF, etc.), trois associations (Bretagne Vivante-SEPNB, Eau et Rivières de Bretagne, Défense de l'environnement bigouden), ainsi que la représentante du comité de riverains ■

Vous avez dit développement durable ?

D. Piquet-Pellorce

Un vocable de plus en plus à la mode, que nous voyons fleurir partout ! Qu'est-ce ? « Le développement durable est un développement correspondant aux besoins de la génération actuelle, sans mettre en danger les possibilités des générations futures de satisfaire leurs propres besoins » (rapport de la commission Brundtland 1987). Et on nous rappelle régulièrement les trois grands piliers définis à Rio en 1992 : environnement, social et économie.

Au mois de juin dernier, au cours d'un voyage d'étude organisé par l'IRPA et Nature et Culture, je suis allé voir de plus près la ville de Freiburg im Brisgau, exemple souvent cité de mise en œuvre du « développement durable ». Nous étions une trentaine de personnes d'horizons très divers (élus, administratifs, techniciens, associatifs). Certes, en trois jours on ne voit pas tout, et ce qui nous est montré est le plus exemplaire ! Rédigé par le représentant de la DIREN qui était avec nous, un compte rendu assez détaillé de ce voyage est mis à la disposition des sections de Bretagne Vivante-SEPNB.

Cette ville de plus de 200 000 habitants, nichée au cœur de la Forêt-Noire, touristique et universitaire, ressemble peu à une ville bretonne. La ville est agréable et propre, l'eau de la montagne court dans de petits canaux au milieu des rues, on est frappé par les vélos omniprésents, les plaques bleu foncé irisé des capteurs photovoltaïques sur de très nombreux toits, voire en façade d'immeuble, les tramways occupant une bonne partie de la chaussée.

Mais après ces trois jours de présentation des politiques concernant l'urbanisme, les transports, l'énergie, le développement de la ville et du tissu rural périphérique, que retenir au-delà de tous les détails très intéressants touchant tous ces domaines ?

Il faut du temps et de la persévérance : ce que nous avons vu résulte d'une politique menée avec obstination depuis près de trente ans.

Les politiques suivies demandent une forte cohérence : toutes les actions ont été analysées et évaluées en rapport avec leurs conséquences environnementales. On trouve une vraie réflexion

- sur l'intermodalité pour que le passage du train au vélo ou au tram voire au taxi soit effectivement facile ;

- pour que l'usage du vélo soit réellement possible (au-delà des pistes cyclables, des locaux à vélos

dans les habitations, des parcs à vélos partout où c'est nécessaire) ;

- pour adapter les horaires, les fréquences et les prix des transports en commun pour qu'ils décollent vraiment ;

- pour fournir la formation professionnelle nécessaire au déploiement efficace de l'utilisation de l'énergie solaire et faire de celle-ci une occasion de développement économique.

À grande échelle (à terme plus de 10 000 habitants), on peut réaliser de l'habitat réellement économe en énergie, utilisant au maximum les énergies renouvelables, cohérent avec la politique de transport définie, agréable et permettant une vie sociale positive.

Tout ceci ne peut résulter que d'une politique volontariste, continue et réfléchie de la part des élus. Quelle responsabilité pour eux !

Mais nous, les citoyens ordinaires, ne sommes pas dédouanés pour autant !

Si l'action à Freiburg a été continue et cohérente, c'est parce que la population a adhéré et a ainsi reconduit les équipes municipales pour une telle politique. C'est aussi parce que les habitants ont largement investi (ce sont eux qui ont financé les capteurs solaires, une partie des éoliennes, la surisolation de l'habitat...) et qu'ils se sont convertis au vélo et aux transports en commun. Les élus n'auraient jamais pu réussir sans la volonté propre des citoyens de mettre en œuvre un développement durable et sans une concertation permanente avec la population. Nous retrouvons bien ici les trois piliers où l'environnement est pris en compte, où l'environnement fait société (vivre ensemble et volonté commune dans la concertation) et où il fait même économie (les forts investissements de tous ont conduit à un certain développement économique : une usine de capteurs photovoltaïques et des emplois dans la construction, dans les services de transport - y compris la garde des vélos !).

Peut-être, pour conclure, peut-on penser que pour qu'un Agenda 21 public puisse être durable, il faut que les citoyens, en majorité, se soient décidés pour un Agenda 21 personnel affirmant leur préoccupation d'un monde « durable et solidaire » et participent à une concertation régulière pour dégager les objectifs communs. ■

Bretagne Vivante

Arts Plastiques

et Nature



Nathalie Delliou,
Éducatrice à Bretagne Vivante-SEPNB

Julien, un petit garçon de 10 ans, vient passer un mois chez son grand-père et sa grand-mère en Bretagne. Ses vacances ont un goût très particulier : cet été : celui de la découverte « Arts et Nature ».

Impatient de retrouver les animateurs nature de Bretagne Vivante-SEPNB et les autres enfants en vacances, Julien découvre un nouveau visage : celui de Valérie. Elle transforme, paraît-il, la terre en crabe, l'encre en mouette, et le sable en tableau. En effet, depuis 2005, les ateliers « Arts et Nature » ont vu le jour dans le secteur de Concarneau-Cornouaille et proposent un autre regard sur les milieux.

Vendredi 22 juillet, la vasière de Pouldohan à Trégunc est au programme. Une sortie sur le terrain le matin permet à la dizaine d'enfants de découvrir les animaux présentés par Pascale : les goélands perchés sur les bateaux, l'huître-pie en tenue de gala, mais aussi les littorines jaunes et les petits crabes verts. Des observations et des dégustations attirent l'œil des enfants sur les plantes de la vasière.

L'après-midi, on entend « toc, toc, toc, tap, tap » dans la salle d'expérimentation. Équipés de ciseaux à bois, de marteaux et de limes, les enfants sculptent. Du bloc de béton cellulaire commencent à sortir des formes, qui un coquillage, qui un oiseau. En parallèle, les plus jeunes mains façonnent une terre d'étude et créent leur bateau ou leur poisson.

Vendredi 29 juillet, direction Rosporden et ses étangs. Sens dessus-dessous pour aujourd'hui puisque l'équipe découvre les petites bêtes qui vivent dans l'eau : de drôles de monstres aux couleurs de la vase et des bêtes insoupçonnées terminées par une sorte de tuba. Des dessins d'observations immortalisent les formes, les ombres et les lumières. Un fusain, de la peinture au doigt, des frottis, des teintures de plantes, des collages, des transparences... Ces techniques mixées permettent aux jeunes créateurs de fixer une part de la journée. Julien essaie de faire flotter son bateau construit avec une feuille et une branche, mais les lois de la flottaison n'ont pas encore révélé tous leurs secrets.

Retour en bord de mer pour le vendredi 5 août. Dans les flaques concarnaises, à la recherche des coquillages et crustacés. Brigitte explique pourquoi certains animaux-fraîches au corps tout mou sont gorgés d'eau. Non loin de là, les filles collectionnent les coquilles vides bariolées de bigorneaux, gibbules et autres mollusques. Les récoltes vont servir dans l'atelier de Valérie pour réaliser des fossiles de coquillages en plâtre dans des moules en terre. Un groupe part à la découverte du port de pêche de Concarneau : l'aspect technique avec les différents outils utilisés par les bateaux de pêche côtière, et l'aspect artistique avec le carnet de croquis qui se laisse remplir de petits bouts de port.

Vendredi 12 août, le site du Hénan clôt la saison. Une balade dans le bois de Névez pour écouter, toucher, ramasser, sentir, et se balader tout simplement. Des collectes pour fabriquer des sif-



flets qui font du bruit ou pas beaucoup. Et soudain, s'offre aux enfants la vasière avec sa palette d'oiseaux : les échassiers sur leurs grandes pattes pour mieux fouiller, les petits limicoles pour mieux se camoufler, les grands becs crochus pour mieux pêcher.

Valérie propose de croquer le paysage et les oiseaux. Observer, récolter, crayonner, recommencer. Avec Brigitte, les jeunes artistes fabriquent des fusains. Julien se laisse porter par la magie du paysage, noircit ses doigts et remplit ses pages. Chaque oeuvre participe ainsi à construire son cahier de la vasière, le long de l'Aven.

Patouiller, mouler, scruter, goûter, fouiller, envaser, plâtrer, couper, sculpter, écouter, pêcher, colorer, ... Vivement les prochaines vacances ! Apprendre en s'amusant, ces ateliers « Arts et Nature » ont vraiment tout pour plaire aux enfants.

Journée ou demi-journée, en campagne, en bord de mer ou en vasière, les ateliers « Arts et Nature » proposés par Bretagne Vivante-SEPNB et Valérie Le Roux aux enfants de 7 à 12 ans, aident à la découverte ou la redécouverte de différents milieux de la Communauté de communes



de Concarneau Cornouaille. À chaque sortie, un nouveau thème et une autre approche artistique favorisent ainsi l'observation, l'imagination, la créativité et les échanges. Sans oublier que l'enfant peut rapporter chez lui de nombreux souvenirs de l'atelier. ■

Une surprise pour les sternes de Trunvel

Laurent Mary,
conservateur bénévole de l'étang de Trunvel

Is faisaient partie du paysage, ces deux radeaux amarrés au milieu de l'étang de Trunvel depuis plus de quinze ans, été comme hiver, soumis aux vents et aux intempéries de la baie d'Audierne. Percés de part en part, il fallait les bricoler chaque printemps pour empêcher les visons de compromettre le succès de la reproduction. En 2004, d'ailleurs, l'un d'eux avait été boudé par les sternes et de nombreuses crottes de ce « pirate » en jonchaient le plancher.

Nous avons donc décidé de les remplacer. Réunion, discussions : l'idéal serait de trouver un ponton. Après avoir fait le tour des ports de plaisance du secteur, c'est à Sainte-Marine que nous en trouvons un pour 150 euros. Aidés par l'entreprise Locarmor, il est sorti de l'eau et posé sur un plateau. Les flotteurs sont en piteux état, crevés et couverts de 300 kg de moules, le plancher est mort : il va y avoir du boulot...

Un an et demi plus tard, les flotteurs refaits à neuf (résine), les lattes de plancher en pin, les déflecteurs « anti-visons » et la structure alu se retrouvent en kit au

bord de l'étang pour le premier chantier de l'année 2006. Après assemblage, le nouveau ponton de 6 m sur 2,50 m a fière allure et... il flotte !

Le remorquage et l'amarrage sont reportés en raison des conditions météo. Le temps de garnir le plancher de gravillon, de couper des pots de fleurs en 2 et de les installer (on avait remarqué, l'année dernière que les sternes privilégiaient les nichoirs individuels équipés de pots en terre). C'est le premier avril au réveil que les habitants du hameau de Trunvel ont découvert le drôle d'équipage, un petit bateau avec un moteur électrique et deux rameurs remorquant un ponton 3 fois plus gros que lui couvert de 500 kg de gravillon et de pots de fleurs coupés en 2, le tout face au vent... il est grand l'étang !

La colonie de sternes pierregarin de l'étang de Trunvel comptait 23 couples en 2005 et a produit 23 poussins.

Le nouveau ponton est placé juste devant l'observatoire, et il est conçu pour que les conditions d'observation soient exceptionnelles ! ■

Les réserves de nature

ouverture au public - été 2006



Pour toutes nos sorties : vêtements adaptés, bottes ou chaussures de marche et vêtements de pluie sont recommandés

1 / Rennes et Ile-et-Vilaine : littoral et pays boisé (35)



L'île des Landes accueille une des plus grandes colonies d'oiseaux marins d'Ile-et-Vilaine : grand cormoran, cormoran huppé, goéland marin, ... Venez les découvrir à partir de la pointe du Grouin, à Cancale.

En d'autres sites, découvrez également oiseaux, insectes et chauves-souris, ces habitants discrets des landes, forêts et autres milieux naturels.

Renseignements pratiques

Sorties à la pointe du Grouin : juillet et août - Informations, tarifs, réservations : 02 99 88 02 12

Autres sorties en Ile-et-Vilaine : vingt balades organisées du 15 juillet au 15 août

Informations, tarifs, réservations et programme détaillé des balades nature Tél. : 02 99 88 02 12 Courriel : education-environnement@bretagne-vivante.asso.fr

Partenaires : Conseil général d'Ile-et-Vilaine, Drenn Bretagne

2 / Les réserves des Monts d'Arrée (29)



Les animateurs des monts d'Arrée vous invitent à découvrir les landes du Cragou, à guetter les chevreuils au soleil couchant, à suivre les traces du castor et vous guident à travers la tourbière du Vener, au milieu des plantes carnivores et des herbes d'oubli...

Juillet 2006 : ouverture de la Maison de la réserve naturelle et des castors, venez découvrir les expositions !

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 79 71 80

Possibilité d'accueil de groupes (de moins de 15 personnes) sur réservation - Valeurs de la réserve naturelle et des castors : le bœuf de Breizh - Courriel : reserves-monts-aree@bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante 52790, 2, place du Calvaire, 29417 Le Calvaire-Saint-Thégonnet (accès par le moule du log)

Partenaires : DDEP Bretagne Région Bretagne, Conseil général du Finistère, communes du Calvaire-Saint-Thégonnet et de Breizh (29)

3 / L'île Molène : la réserve naturelle d'Iroise (29)



La réserve naturelle d'Iroise abrite des espèces qu'il faut protéger et des espaces qu'il faut parfois restaurer ; l'accès à ses îlots est donc réglementé. Découvrez ce milieu à travers la muséographie de la maison de l'environnement insulaire de l'île de Molène.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 07 18 02

Tout le personnel est : officiers Bretagne Vivante 52790, des centres d'emploi, scolaires et étudiants

Offre de visites de 12 ans accompagnés et Molène (gratuit)

Possibilité d'accueil de groupes sur réservation

Partenaires : DDEP Bretagne, Conseil général du Finistère, commune de Molène (29), Office de tourisme

4 / La réserve du Cap Sizun (29)



Paysages grandioses façonnés par les éléments et splendeur de la lande sauvage vous attendent sur cet espace naturel proche de la pointe du Raz. Venez découvrir cet ensemble de falaises et d'îlots, où viennent nicher de nombreuses espèces d'oiseaux marins (guillemots de Troil, fulmars boréaux, cormorans huppés, mouettes tridactyles...) ainsi que craves à bec rouge, grands corbeaux et faucons pèlerins.

Renseignements pratiques
Informations, tarifs et réservations : 02 98 11 11 51 - Guirad, maison cap-sizun/Bretagne vivante a.s.l.
Un fort de défense de la marine du 19^{ème} à chaque visite
Tarifs particuliers : adhérents Bretagne Vivante SEPMB, associations d'écologie, écoles et étudiants
Cafétéria du moulin de 12 ans accompagnés, gratuit
Visite guidée tous les jours de 10h30 à 12h et de 14h30 à 16h30, tous les samedis, location de jumelles, longues-vues à disposition
Partenaires : SEPMB Bretagne, Région Bretagne, Comité général de Pêcheurs, Communes et des réserves du Cap Sizun (29)

5 / La nature autour de Brest et Quimper (29)



Tout l'été, les animateurs de Bretagne Vivante-SEPMB vous invitent à la découverte des milieux naturels de Brest métropole océane et de la Ville de Quimper/ Près de nous et si multiple (vasière, ruisseaux, estran, tourbière, etc), une occasion de découvrir avec surprise votre environnement proche.

Renseignements pratiques
Balades gratuites, informations, réservations et programme détaillé (disponible en juin) - Recommandations particulières : enfants adaptés, familles, écoles, etc. Tél : 02 98 46 46 16
Web : www.bretagne-vivante.org
Balades à Quimper : informations, tarifs et réservations auprès de Breizh Forêt, animateur nature Bretagne Vivante - SEPMB - 02 98 46 46 16, ou de l'Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper au 02 98 52 04 05
Partenaires : Comité général de Pêcheurs, Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper, ville de Quimper, Brest métropole océane (29)

6 / La Cornouaille sud et la Réserve Naturelle de Saint-Nicolas-des-Gléan (29)



Des sorties nature vous sont proposées à la journée ou à la demi-journée : site protégé de Trévignon, rivages de l'Aven, les petites plantes des falaises... Même les enfants ont leur programme ! Venez également découvrir l'île de Saint-Nicolas-des-Gléan et son narcissus endémique fleuri au printemps.

Renseignements pratiques
Venez à la découverte de Trévignon, sites Cornouaille et Port-Aven (29) : espaces naturels protégés - Informations, tarifs et réservations : 02 98 50 00 11 - Maison de la Nature à Pouldreuzec - 02 98 50 14 16
Tarifs particuliers : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, écoles et étudiants - Gratuit sur réservation en juin de jumelles
Partenaires : SEPMB Bretagne, Comité général de Pêcheurs, Office du tourisme, Cornouaille de la Cornouaille, communes de Pouldreuzec (29), Cornouaille du Morbihan

7 / Les oiseaux des marais du Golfe du Morbihan (56)



En bordure du golfe du Morbihan, venez découvrir les oiseaux sauvages des salines, des marais et des prairies humides au cœur de la Réserve Naturelle des marais de Séné et de la réserve de Pen en Toul.
À Séné, visites guidées tous les jours avec expositions, projection vidéo, observatoires, jumelles et longues-vues mis à disposition. Balades nature un jour par semaine à Pen en Toul, l'île d'Arz, Séné et la presqu'île de Rhuys. Du 8 au 16 avril : de nombreuses activités sont programmées, pour fêter les 10 ans de la réserve.

Renseignements pratiques
Informations, tarifs, réservations et programme détaillé de la saison 2005 : 02 97 14 12 75 - Tourist, maison naturelle-Pen en Toul - www.maisonnaturelle.com
Possibilités d'accueil de groupes sur réservation
Partenaires : SEPMB Bretagne, Comité général de Pêcheurs, Office du tourisme, Cornouaille de la Cornouaille, communes de Séné (56), Agence de l'eau

8 / Les îles du Morbihan (56)



Belle-Île-en-Mer et la réserve de Koh Kastell
Sur la côte sauvage de Belle-Île, la réserve de Koh Kastell vous invite à faire connaissance avec ses hôtes marins : goélands bruns, mouettes tridactyles et fulmars boréaux.
Île de Groix et la Réserve Naturelle François Le Bail
Sur l'île de Groix, une remarquable Réserve Naturelle géologique vous attend. Initiez-vous également à des thèmes variés liés à la faune, à la flore du bord de mer, à l'ornithologie...

Renseignements pratiques
Informations, tarifs et réservations : Bretagne Vivante Île de la Pointe Breizh, 56100 L'Île d'Yeu - Tél : 02 97 14 12 75 - Tourist, maison naturelle-Pen en Toul - www.maisonnaturelle.com
Tarifs réduits : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, écoles et étudiants - Gratuit sur réservation
Plages de la réserve de la Pointe Breizh - 56100 L'Île d'Yeu - Informations, réservations et programmes détaillés des sorties sur l'île de Groix
Tél : 02 97 14 12 75 - Tarifs particuliers : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, écoles et étudiants
Cafétéria du moulin de 12 ans accompagnés, gratuit - Tourist, maison naturelle Île de la Pointe Breizh
Partenaires : SEPMB Bretagne, Comité général de Pêcheurs, communes de L'Île d'Yeu (56)

9 / Les oiseaux de la Mandine à Bouguenais (44)



Venez découvrir les nombreuses espèces d'oiseaux de cette zone humide des bords de Loire. Les observatoires vous recevront été comme hiver ! En été, vous pourrez contempler hérons cendré, pourprés, aigrettes garzettes, bihoreaux gris, martins-pêcheurs, limicoles, foulques, grèbes castagneux...

Renseignements pratiques
Informations, tarifs et réservations : 02 51 92 11 44 - Guirad, Maison des réserves naturelles/Bretagne vivante a.s.l. - Recommandations particulières : enfants adaptés - Possibilités d'accueil de groupes sur réservation
Partenaires : communes de Bouguenais (44), Comité général de Pêcheurs

Biocarburants : un barrage contre le Pacifique

Vous qui avez tant aimé les pesticides, vous adorerez sans peine les biocarburants. Il s'agit d'une farce grandiose, un brin tragique, mais il faut reconnaître qu'elle est très bien mise en scène. Soit pour commencer une humanité shootée comme jamais au pétrole. Soit ensuite une peur croissante et justifiée du vaste dérèglement climatique en cours. Soit enfin une curieuse coalition de gens honnêtes et de margoulins qui prétendent avoir (re) découvert la pierre philosophale.

Bon sang, mais c'est bien sûr ! Si l'on plante massivement du colza, de la betterave et du tournesol - dopés comme il se doit, avec ce que vous savez -, plus aucune friche en France, des débouchés assurés, des paysans heureux, des automobilistes au paradis. Les biocarburants sont en effet un miracle capable de changer le végétal en carburant, en recrachant au total infiniment moins de carbone que les combustibles classiques. Roulez jeunesse, en avant comme avant !

Hum ! Premier très léger problème : est-il acceptable de planter des céréales, dans un monde qui a faim, pour faire rouler une bagnole ? Deuxième ennui, à peu près dérisoire : les biocarburants sont en train d'achever les dernières forêts tropicales de la planète. Car voyez-vous, tandis qu'on amuse chez nous le chaland avec des arguments de pure propagande, d'autres au Sud ont compris les leçons que le Nord dispense depuis si longtemps. Comme il y a un marché florissant pour l'éthanol et ses petits camarades, des pays comme la Malaisie, l'Indonésie, et demain le Brésil sont bien décidés à l'occuper.

Comment ? Mais en plantant partout des palmiers à huile ou du soja, qui sont de remarquables matières premières pour les biocarburants. Selon une étude fouillée de l'association internationale Friends of the Earth, 87 % de la déforestation en Malaisie, de 1985 à 2 000, serait due aux plantations de palmiers à huile. La ruée vers l'or vert !

Pour nous, qui ne voulons en aucun cas renoncer à la voiture individuelle, c'est parfait. Roulons tous à l'éthanol, et vive la liberté ! Le rite magique durera ce qu'il pourra durer. Au fait, à quoi sert un barrage contre le Pacifique ?

Fabrice Nicolino